



MINISTÈRE DE  
L'ÉCONOMIE ET DES  
PARTICIPATIONS



# Bilan des



**JOURS**

**Ministère de l'Économie et des Participations**

# 12 MOIS

## 70 REALISATIONS



**SEPTEMBRE 2023**  
**À SEPTEMBRE 2024**



[www.economie.gouv.ga](http://www.economie.gouv.ga)

# Le Gouvernement de Transition



*« L'accent doit être mis sur le quotidien des gabonais. Nous avons la responsabilité d'apporter plus de richesse dans les familles gabonaises. Les Gabonais méritent une plus grande considération et aspirent à un mieux-être. Et ma responsabilité en tant que Président de la République est de veiller au bien-être des populations gabonaises. »*

**Extrait du discours de vœux à la nation du Président Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA  
31 décembre 2023**

# Bilan des 365 jours de Monsieur Mays MOUISSI à la tête du **Ministère de l'Économie et des Participations**

À l'aube du 30 août 2023, le Gabon a connu le coup de la libération mené par les forces de défense et de sécurité, entraînant ainsi l'annulation des élections générales du 26 août 2023 et la dissolution de toutes les institutions de la République. Désigné par ses pairs réunis au sein du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI), le Général de Brigade Brice Clotaire OLIGU NGUEMA devient Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat. Les institutions pour la période de la Transition sont remises progressivement en place et le Gouvernement, conduit par le Premier Ministre, Monsieur Raymond NDONG SIMA, est nommé le 09 septembre 2023.

C'est dans ce contexte que Monsieur Mays MOUISSI est choisi pour diriger le Ministère de l'Économie et des Participations. Les objectifs qui lui ont été assignés par les plus hautes autorités sont, notamment :

- L'accroissement des recettes fiscales et douanières pour augmenter le budget de l'Etat afin de financer les dépenses sociales et d'investissement ;
- Le retour de la confiance auprès des bailleurs de fonds internationaux, notamment ceux pour lesquels le Gabon était suspendu de décaissements avant le 30 août 2023 ;
- Mise en œuvre d'une meilleure gestion de l'endettement public ;
- L'apaisement du front social et la modernisation du Ministère en charge de l'Économie.

Un an plus tard, 70 actions ont été réalisées en vue d'atteindre ces objectifs.



# TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

## ACCROISSEMENT DES RECETTES

1. L'augmentation des recettes fiscales de septembre 2023 à août 2024
2. L'augmentation des recettes douanières de septembre 2023 à août 2024
3. L'augmentation des recettes issues du Contentieux douanier traité depuis le 1er octobre 2023
4. L'augmentation des recettes issues des Contrôles et inspections de la DGCCRF de septembre 2023 à août 2024

## RETOUR DE LA CONFIANCE AUPRES DES BAILLEURS INTERNATIONAUX

5. La levée des sanctions de la Banque Africaine de Développement (BAD)
6. La reprise des décaissements de la Banque Mondiale

## ORGANISATION DES FORUMS ECONOMIQUES (GABON- FRANCE ET GABON-CHINE)

7. Les retombées de la 1ère édition du Forum Gabon-France
8. Les retombées du second Forum Gabon-Chine

# TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

## GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

**9. Maîtrise de la dette publique conventionnée du Gabon  
(période septembre 2023-août 2024)**

## LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

**10. Les mesures emblématiques des hautes autorités de la  
Transition contre la vie Chère**

**11. La prorogation de la mercuriale par l'arrêté n°035.24**

**12. La nouvelle mercuriale**

**13. L'organisation de la première édition de la Foire aux  
Poissons**

# TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

## PROJETS ET ACTIONS DU MINISTÈRE ET ENTITES SOUS TUTELLE

14. L'acquisition de 56% des actions d'Afrijet par l'Etat

15. Le Projet MOVINGUI (viabilisation de 500 parcelles de terrain) : Finalisation des travaux de déforestation sur le Lot 1 de 50 hectares

16. Le lancement d'une campagne de recensement des exploitants agricoles dans le cadre de la mise en place de la filiale CDC TER'

17. Les exonérations fiscales exceptionnelles pour les entreprises du secteur de la nuit

18. Le transfert à la CDC de 35% du capital de GAGEPAR holding, du groupe CECA-GADIS, pour le compte de l'État Gabonais

19. Le lancement du Projet de digitalisation des paiements en vue d'accroître les recettes fiscales

20. Le renforcement de l'attractivité de la Baie des Rois

21. L'accueil de 200 stagiaires au sein du Ministère de l'Economie et des Participations

22. Le soutien de la formation des jeunes dans les métiers du bois par le FMCT, filiale du FGIS

23. L'acquisition du statut de Zone d'investissement spéciale par la Baie des rois

24. L'état d'avancement de la mobilisation des financements des projets portés par Gabon Power Compagny

25. La signature d'une convention de garantie de portefeuille entre la Société de Garantie du Gabon (SGG) et l'Union Gabonaise de Banque (UGB)

26. La signature de l'accord de cession de la SUCAF GABON qui devient Les SUCRERIES DU GABON S.A.

27. L'acquisition par l'État de 35% du capital social de la société AGRO BUSINESS GROUP (ABG)

28. La publication du premier Tableau de Bord Social (TBS) depuis plus de 10 ans par la Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale

29. La publication de la note de conjoncture sectorielle du quatrième trimestre 2023

# TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

## PROJETS ET ACTIONS DU MINISTÈRE ET ENTITES SOUS TUTELLE (suite)

30. La publication du rapport d'exécution de la dette publique à moyen et long terme

31. La consolidation des efforts de l'autorité Administrative en vue de l'amélioration de la situation économique de la ZIS de Nkok

32. L'accroissement du nombre de réquisitions d'immatriculation (RI) et titres fonciers délivrés

33. La création de la Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon (BCEG)

34. L'élaboration du Plan National de Développement de Transition 2024-2026 (PNDT)

35. La signature du contrat de financement du recensement général de la population et du projet statistique avec la Banque mondiale

36. L'assainissement du secteur des Assurances

37. L'installation de nouveaux scanners à rayon X pour les services de Douanes de l'aéroport de Libreville

38. La restitution de l'examen collégial volontaire par les pairs du droit et de la politique de protection du consommateur au Gabon

39. L'organisation du séminaire de renforcement des capacités des dirigeants des PME des pays membres du RIAFPI

40. La promotion, la facilitation et la création des courants d'affaires au Gabon

41. Rappel de quelques résultats par rapport au Contrat annuel de performance de l'ANPI

# TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

## REFORMES, MODERNISATION DES SERVICES DU MINISTÈRE ET ENTITES SOUS TUTELLE

42. Le réaménagement du cadre réglementaire sur l'évolution de la carrière des agents des Douanes et des Impôts

43. Le décret réservant les marchés publics dont le montant est inférieur ou égal à 150 millions de FCFA aux PME gabonaises

44. Le raccourcissement des délais de signature des conventions conclues entre l'État, les opérateurs économiques et les partenaires au développement

45. La réorganisation de la Direction Générale de l'Economie et de la politique fiscale

46. L'organisation de la médiation financière en République Gabonaise

47. La dotation de la DGI et de la DGDDI en matériel roulant

48. Inauguration du bâtiment de l'IGS de la DGI

49. La formation et la campagne d'adhésion des contribuables à la nouvelle plate-forme de télé procédures E-tax V2 du projet Digitax

50. Le lancement officiel de la plateforme DIGITAX GABON

51. La connexion du logiciel Sydonia World dans la Région Nord

52. La relance des travaux de construction du bâtiment devant abriter la DGCCRF

53. La relance des travaux de construction de la salle de conférence de la Direction Nationale des Assurances

54. La réfection et l'équipement des anciens locaux d'Air Gabon, futur siège de Fly Gabon Holding

55. Le nouveau siège social du FGIS

56. La construction du nouveau siège social de la Caistab et la réhabilitation de la délégation du Woleu-Ntem

57. L'accélération de la mutation de la Direction Générale de la Statistique

# TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

## REFORMES, MODERNISATION DES SERVICES DU MINISTÈRE ET ENTITES SOUS TUTELLE (suite)

**58. La reprise du concours d'entrée dans les régies financières et administrations assimilées, suspendu depuis 3 ans**

**59. L'organisation du 1er Conseil de Régulation des Marchés Publics après 8 ans d'inactivité**

**60. La nomination du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects sous les critères de transparence et l'excellence**

**61. Acquisition des parts de UGB par le FGIS**

**62. La publication des contrats Miniers, Forestiers et Pétroliers signés par l'Etat Gabonais**

**63. Ouverture du guichet unique de l'ANPI à Mouanda**

# TABLEAU RECAPITULATIF DES RÉALISATIONS

## CREATION DE NOUVELLES ENTITES AU SEIN DU MINISTERE (SOCOREP, DGPAR ET FLGH)

**64. La création de la Société de Construction et de Restauration des Edifices Publics (SOCOREP)**

**65. La création de la Direction Générale des Participations (DGPAR)**

**66. La création de Fly Gabon Holding (FLGH)**

## APAISEMENT DU FRONT SOCIAL

**67. Le règlement des arriérés de la prime de performance budgétaire**

**68. La régularisation des situations administratives des agents de l'Agence de Régulation des Marchés Publics**

**69. Les actions de suivi du processus de régularisation des situations administratives des agents du Ministère de l'Economie et des Participations**

**70. Les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des gabonais à la Zone d'Investissement Spéciale de Nkok**

# ACCROISSEMENT DES RECETTES

## BILAN DES 365 JOURS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS



[www.economie.gouv.ga](http://www.economie.gouv.ga)

# I. ACCROISSEMENT DES RECETTES

Depuis le mois de septembre 2023, les objectifs assignés par la loi de finances aux services des Impôts et des Douanes en matière de collecte des recettes sont largement dépassés. Cette dynamique, impulsée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition et mise en œuvre par le Ministre de l'Économie, est constante et traduit une amélioration de l'efficacité opérationnelle des services dédiés à la collecte.

Les résultats des mois de septembre 2023 à juillet 2024 de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), auxquels il faut ajouter ceux de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), sont résumés dans les tableaux suivants :

## 1. Recettes fiscales de septembre 2023 à août 2024

PÉRIODE	RECETTES FISCALES (EN MILLIARDS DE FCFA)	OBJECTIFS LOI DE FINANCES (EN MILLIARDS DE FCFA)	TAUX DE RÉALISATION
Septembre 2023	94,20	50,10	184% ▲
Octobre 2023	64	52	123,45% ▲
Novembre 2023	126	86	144,94% ▲
Décembre 2023	75,55	74,12	101,93% ▲
Janvier 2024	111,99	93,79	119,49% ▲
Février 2024	86,92	63,6	136,67% ▲
Mars 2024	74,21	73,88	100,45% ▲
Avril 2024	130,72	104,31	125,31% ▲

PÉRIODE	RECETTES FISCALES (EN MILLIARDS DE FCFA)	OBJECTIFS LOI DE FINANCES (EN MILLIARDS DE FCFA)	TAUX DE RÉALISATION
Mai 2024	88,74	76,44	116,1% ▲
Juin 2024	82,36	62,22	132,37% ▲
Juillet 2024	97,05	63,74	152,27% ▲
Août 2024	91,15	61,13	149,1% ▲

Pour la période de septembre 2023 à août 2024, les recettes fiscales s'élèvent à un total de **1 122,89 milliards de FCFA**.

## 2. Recettes douanières de septembre 2023 à août 2024

PÉRIODE	RECETTES DOUANIÈRES (EN MILLIARDS DE FCFA)	OBJECTIFS LOI DE FINANCES (EN MILLIARDS DE FCFA)	TAUX DE RÉALISATION
Septembre 2023	35,11	27,91	126% ▲
Octobre 2023	44,85	27,69	162% ▲
Novembre 2023	41,65	27,30	152,58% ▲
Décembre 2023	41,17	36,29	113,37% ▲
Janvier 2024	39,23	29,92	113,37% ▲

PÉRIODE	RECETTES DOUANIÈRES (EN MILLIARDS DE FCFA)	OBJECTIFS LOI DE FINANCES (EN MILLIARDS DE FCFA)	TAUX DE RÉALISATION
Février 2024	38	35,61	107% ▲
Mars 2024	38,62	36,95	105% ▲
Avril 2024	41,71	36,51	114% ▲
Mai 2024	44,29	35,52	125% ▲
Juin 2024	36,51	35,61	102% ▲
Juillet 2024	42,10	38,47	109% ▲
Août 2024	39,95	34,22	116,76% ▲

Pour la période de septembre 2023 à août 2024, les recettes douanières s'élèvent à un total de **483,19 Milliards** .

### 3. Recettes issues du contentieux douanier depuis le 1er octobre 2023

Les résultats au 10 juillet 2024, des opérations de contrôle effectués par la Direction des Enquêtes Douanières et du Contentieux (DEDC) montrent un dépassement des objectifs assignés à la DGGDI auprès de (134) cent trente-quatre entreprises dont 28 dans le secteur pétrole, 19 dans les mines, 20 dans le bois et l'industrie du bois, 8 dans la construction et les travaux publics, 9 dans la distribution alimentation commerce général et 50 pour les secteurs divers.

Pour un objectif de trois milliards trois cent quarante-cinq millions seize mille quarante-six FCFA (**3 345 016 046**), la DEDC a réalisé au premier semestre 2024 des recettes recouvrées de cinq milliards six cent soixante-six millions cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix-neuf FCFA (**5 666 122 779**) ; Le niveau de réalisation, calculé sur la base des règlements transactionnels signés par les parties, est de dix milliards quatre vint trois millions neuf cent seize mille neuf cent trente-neuf FCFA (**10 083 916 939**).

Il convient également de souligner que la DEDC va poursuivre les investigations sur les entreprises du secteur pétrolier dans la région de Port-Gentil. L'ensemble de ces opérations devrait permettre d'augmenter substantiellement le niveau de recettes douanières pour l'exercice 2024.

#### 4. Recettes issues des contrôles et inspections de la DGCCRF de septembre 2023 à août 2024

NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANTS GÉNÉRÉS EN FCFA
Surveillance de marchés (pénalités des infractions relevées)	<b>304 995 561</b>
Barèmes, conditions générales des ventes et prestations	<b>96 000 000</b>
Autorisation de Mise en Consommation (AMC)	<b>335 113663</b>
Beaux traités	<b>22 093 048</b>
<b>MONTANT GLOBAL</b>	<b>758 202 272</b>



# RETOUR DE LA CONFIANCE AUPRÈS DES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX



[www.economie.gouv.ga](http://www.economie.gouv.ga)

## II. RETOUR DE LA CONFIANCE AUPRÈS DES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX

La suspension de la coopération financière internationale liée aux événements du 30 août dernier est une interruption de fait en pareille circonstance. Par ailleurs, l'accumulation des arriérés de paiement des échéances de remboursement par les précédents gouvernements avait également eu pour conséquence la mise sous sanction du Gabon par certains partenaires techniques et financiers.

Face à cette situation, **le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat** a instruit le Ministre de l'Economie et des Participations de tout mettre en œuvre pour un retour à la normale de nos relations avec nos partenaires techniques et financiers.

Ainsi, dès le début du quatrième trimestre 2023, des discussions ont été engagées avec ces derniers.

En effet, en Octobre 2023, le Gouvernement de la Transition a rencontré des responsables exécutifs de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Marrakech au Maroc. Dans la foulée, le Ministre de l'Economie et des Participations a eu des séances de travail avec de hauts responsables de la BAD à Brazzaville au Congo le 28 octobre 2023.

De même, le 30 novembre 2023, le Président de la Transition a eu des échanges fructueux avec le Dr Akinwumi Adesina, Président de la BAD, en marge de la COP28 à Dubaï.

Par ailleurs, le Ministre de l'Economie et des Participations a multiplié les contacts avec les responsables de la Banque mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Agence Française de Développement (AFD) notamment. Les actions menées se sont traduites par des résultats tangibles, dont les plus marquants sont :



## 5. La levée des sanctions de la Banque Africaine de Développement (BAD)

Le 06 novembre 2023, la BAD a annoncé la levée de ses sanctions financières contre le Gabon. La confiance avec ce partenaire stratégique a été rétablie grâce à l'apurement partiel des arriérés par le Gouvernement. Les projets d'appui au secteur des infrastructures, à l'Ecole des Mines de Moanda, à la diversification de l'économie, le renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes et l'amélioration de la protection sociale, et le programme intégré pour l'alimentation en eau potable dans le Grand Libreville vont ainsi pouvoir se poursuivre.

## 6. La reprise des décaissements de la Banque Mondiale

Le 11 décembre 2023, la Banque Mondiale a adressé un satisfecit aux réformes engagées par les autorités de la Transition et salué les efforts consentis pour restaurer la confiance avec les bailleurs de fonds multilatéraux. Cette annonce a ouvert la voie au déblocage d'importants financements pour de nombreux projets de développement dans les secteurs clés de la santé, l'éducation ou encore les infrastructures.



*Le Ministre de l'Économie et des Participations prenant part au Comité Monétaire et Financier International du FMI le 19 avril 2024.*



# ORGANISATION DES FORUMS ÉCONOMIQUES (GABON-FRANCE ET GABON-CHINE)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS  
**BILAN DES 365 JOURS**

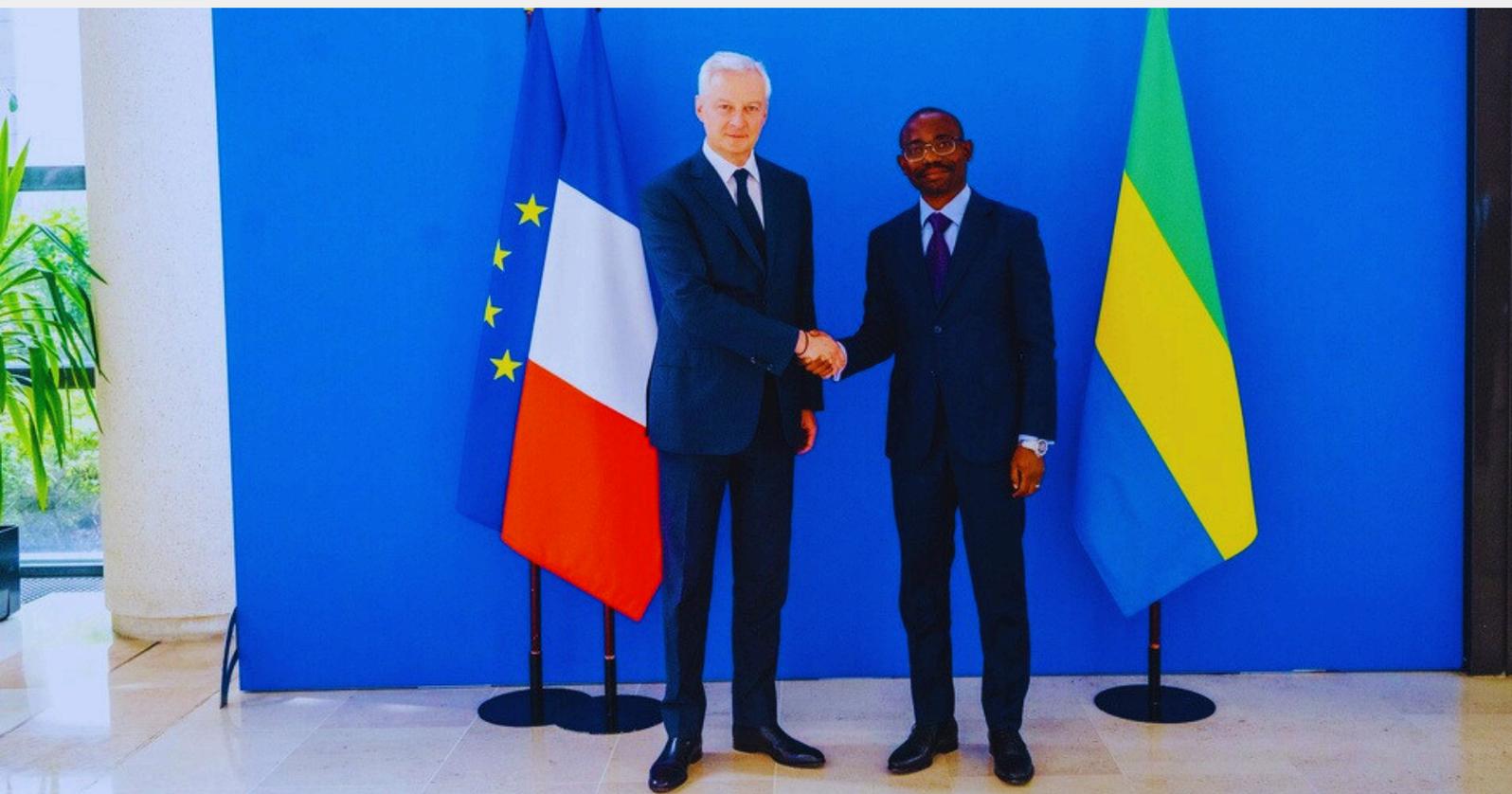
[www.economie.gouv.ga](http://www.economie.gouv.ga)

### III. ORGANISATION DES FORUMS ECONOMIQUES (GABON-FRANCE ET GABON-CHINE)

La 1ère édition du Forum Gabon-France, qui s'est tenue le 29 mai 2024 à Paris, s'inscrit dans le cadre de la volonté du Président de la République de redynamiser le partenariat économique entre le Gabon et la France.

Organisé conjointement par la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG), le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et le Ministère de l'Economie par le biais de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon (ANPI-Gabon), ce forum visait notamment la mise en place d'un nouveau partenariat économique entre nos deux (2) pays, marqué par le réseautage entre les entreprises françaises et gabonaises ainsi que les engagements des entreprises du MEDEF et de la FEG à accompagner la mise en œuvre des projets prioritaires du Gouvernement.

L'évènement a accueilli près de 600 chefs d'entreprises venus des deux pays. Dans son articulation, il y a eu huit panels thématiques articulés sur les secteurs prioritaires et trois (3) plénières.



Aussi, en marge du neuvième Forum sur la coopération sino-africaine (Focac) qui s'est ouvert le mercredi 4 septembre 2024, s'est tenu à Beijing, en Chine, le 2e forum économique Chine-Gabon.

Cette rencontre nous a permis de mettre l'accent sur les partenariats économiques, le développement des infrastructures et la coopération entre le Gabon et la Chine tout en permettant également à de nombreux acteurs de l'économie gabonaise de vanter leur savoir-faire.

Conformément à la vision des nouvelles autorités du pays, en tête desquelles le Président de la République, Chef de l'Etat, Président de la Transition, le Général Brice Clotaire Oligui Nguema, en matière de développement et de diversification de l'économie gabonaise, ces forums ont permis d'ouvrir de nouveaux horizons dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Gabon et offrir de nouvelles perspectives de développement.

## 7. Les retombés de la 1ère édition du Forum Gabon-France

En effet, pendant le Forum, plusieurs aspects de l'économie gabonaise ont pu être abordés à travers différentes tables rondes. La signature de plusieurs accords illustre la variété et la qualité des échanges entre le Gabon et la France.

De même, deux déclarations d'intention ont été signées par le Ministre délégué français auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la Francophonie et des Français de l'étranger et le Ministre gabonais de l'Economie et des Participations :

- Déclaration d'intention portant sur **le financement des travaux de réhabilitation de la décharge de Mindoubé**. La France s'était engagée en mars 2023 lors du One Forest Summit à étudier l'octroi d'un prêt direct du Trésor pour la mise aux normes internationales de la décharge située en banlieue de Libreville, après avoir financé les études. Les deux parties s'engagent à poursuivre leur action commune et concrétiser ce projet qui permettra d'arrêter la pollution et de sécuriser le site ;
- Déclaration d'intention portant sur la **poursuite du Plan de Remise à Niveau (PRN2)** de la ligne de chemin de fer du Transgabonais.

Ce sont également plusieurs autres documents contractuels qui vont être signés avec les entreprises françaises et gabonaises, à savoir :

- Le Protocole d'accord sur le développement de la concession du Chemin de fer Transgabonais dont le montant à mobiliser par l'Etat Gabonais et la SETRAG est de **470 milliards francs CFA** ;



- Le Protocole d'accord pour le projet de modernisation des infrastructures de production et de distribution d'eau, entre Suez et PAM Saint Gobain et la SEEG, pour un montant de **118 milliards francs CFA** sur 5 ans ;
- Le Protocole d'entente et de partenariat relatif aux travaux de réhabilitation des voiries de Franceville phase III et de l'axe routier Bifoun-Lambaréné, entre l'État Gabonais et COLAS, pour 76 milliards francs CFA ;
- Le Contrat pour le financement d'équipements portuaires entre l'AGL et BGFIGabon pour un montant de 20 milliards francs CFA ;

- La Convention tripartite NOVEA, COMILOG et Etat pour la commande de **4860 lampadaires** à destination de l'État, pour **5 milliards francs CFA** ;
- Le Protocole d'accord portant sur la construction du contournement routier de Libreville de la Route Nationale 1 jusqu'à la zone portuaire d'Owendo dit « Owendo Bypass » signé entre l'Etat et le Groupement MIKA et NGE CONTRACTING ;
- Le Protocole d'accord portant sur la mise en œuvre d'un programme intégré d'investissement dans la chaîne de valeur de l'acier et des produits dérivés au Gabon, signé entre l'État et Prométal, pour un montant de **30 milliards francs CFA** et **500 emplois directs** à créer.

Cette 1ère édition du Forum Gabon-France, dont les résultats sont très prometteurs, marque une nouvelle ère dans les rapports économiques entre les deux pays.

En définitive, au terme de ces assises, le 1er Forum Gabon-France a permis de mobiliser plus de **739 milliards Francs CFA, soit plus 1,100 milliards d'euros** répartis entre les contrats privés et les accords concessionnaires dont le détail est indiqué dans le tableau ci-après :

## PRIVÉS

Objet	Signataires entreprise française	Signataires Etat français	Signataire entreprise gabonaise	Signataires Etat gabonais	Montant CFA	Montant Euro
Convention tripartite pour la commande de 4860 lampadaires à destination de l'Etat (2000) et de la Comilog	Novea		COMILOG	Ministre de l'Economie et des Participations	2 335 206 920	3 560 000
Protocole d'entente et de partenariat relatif aux travaux de réhabilitation des voiries de Franceville phase III et de l'axe routier Bifoun-Lambaréné	COLAS			Ministre des Travaux Publics	76 000 000 000	115 861 253

## PRIVÉS

Objet	Signataires entreprise française	Signataires Etat français	Signataire entreprise gabonaise	Signataires Etat gabonais	Montant CFA	Montant Euro
Contrat pour le financement d'équipements portuaires	AGL		BGFI		20 000 000 000	30 489 803
Protocole d'accord pour le projet de modernisation des infrastructures de production et de distribution d'eau.	Suez et PAM Saint Gobain		SEEG		118 072 260 000	180 000 000
Protocole d'accord en vue d'amender la convention de concession sur le fondement d'un nouvel avenant (Avenant n°4)			SETRAG	Etat gabonais	470 000 000 000	716 510 381
Protocole d'accord portant sur l'aménagement d'une usine sidérurgique et métallurgique intégrée pour la fabrication et la transformation des produits d'acier, et d'autres produits ferreux et dérivés au Gabon, afin de couvrir la demande nationale et sous régionale	PROMETAL			Ministre de l'Industrie Ministre de l'Économie et des Participations Ministre des Comptes Publics	30 000 000 000	45 734 705
Protocole d'accord portant sur la construction du contournement routier de Libreville de la Route Nationale 1 jusqu'à la zone portuaire d'Owendo dit « Owendo Bypass »	MIKA ET NGE CONTRACTING			Ministre des Travaux Publics Ministre de l'Économie et des Participations Ministre des Comptes Publics		
Mémoire d'entente relatif à la fourniture d'un système intégré de gestion des finances publiques (budget, trésor, marchés publics, patrimoine)	Ika Technology			Ministre des Comptes Publics		

## PUBLIC

Objet	Signataires entreprise française	Signataires Etat français	Signataire entreprise gabonaise	Signataires Etat gabonais	Montant CFA	Montant Euro
Déclaration d'intention relative au projet de réhabilitation de la décharge de Mindoubé		Ministre délégué chargé du Commerce Extérieur, de l'Attractivité, la Francophonie et des Français de l'Etranger		Ministre de l'Economie et des Participations	22 958 495 000	35 000 000
Déclaration d'intention portant sur l'appui au programme de remise à niveau du Transgabonais		Ministre délégué chargé du Commerce Extérieur, de l'Attractivité, la Francophonie et des Français de l'Etranger		Ministre de l'Economie et des Participations		Pas de montant à ce stade
<b>TOTAL</b>					<b>739 365 961 920</b>	<b>1 127 156 143</b>

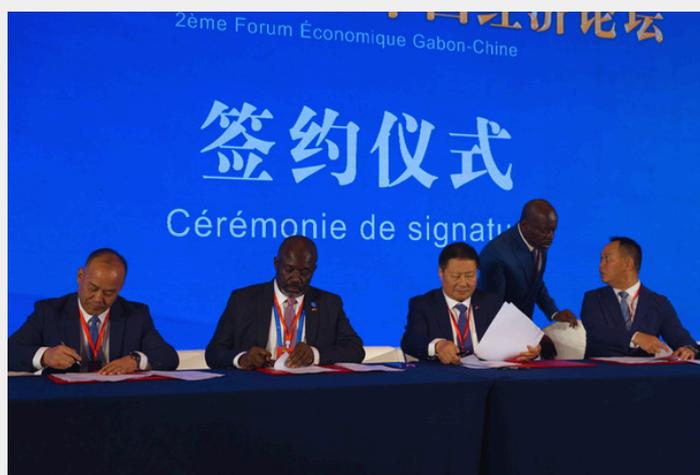
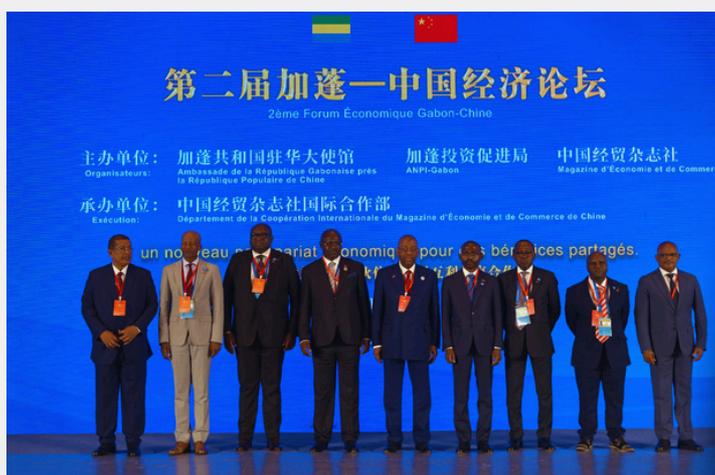
## 8. Les retombés du second Forum Gabon-Chine

Au terme des différentes assises, le Forum Gabon-Chine a permis de mobiliser plus de 4,3 milliards de dollars, dans le cadre d'investissements directs étrangers et de partenariats public-privé essentiellement.

Il s'agit de :

- Deux (2) protocoles portant sur des projets à financement concessif, pour 360 millions de dollars, à savoir :
  - Le Mémoire d'Entente (MoU) portant sur l'exploration et l'exploitation du minerai de fer du Monts Mbilan, pour 260 millions dollars, avec Zhongning Mining Company Limited (Gabon) (ZMC) ;
  - Le Mémoire d'Entente (MoU) portant sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales non exploitées, notamment du minerai de fer et de manganèse à faible teneur, pour 100 millions dollars, avec Shanghai Milestone Technology ;

- Trois (3) Mémoires d'Entente (MoU) sur des projets à financement en PPP, pour **3,940 milliards** de dollars, à sa savoir :
  - Protocole d'Accord relatif à l'Aménagement Global de la Navigation sur le Fleuve Ogooué par la Construction d'un Port Minéralier de Ndjolé et le Développement du Terminal Minier de Port-Gentil, pour 50 millions dollars ;
  - Mémoire d'Entente portant sur le développement du projet hydroélectrique FE2 (50MW) et La construction d'une centrale hydroélectrique de 600 MW à Booué avec lignes de transport d'interconnexions électriques, pour 2,500 milliards dollars ;
  - Mémoire d'Entente portant sur le Projet de construction d'une ville moderne au Gabon, pour 1,407 milliards dollars ;



La seconde édition du Forum Gabon-Chine, dont les résultats sont très encourageants, marque une nouvelle ère dans les relations économiques entre notre pays le Gabon et la République Populaire de Chine.

A photograph of two men in business suits and white hard hats. They are seen from the back, looking out over a green landscape under a blue sky. The man on the right is pointing towards the horizon. The overall tone is professional and forward-looking.

# GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

**BILAN DES 365 JOURS**

## IV. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

A la date de la formation du Gouvernement de la Transition, le 7 septembre 2023, le Gabon était suspendu de décaissement auprès de neuf (09) bailleurs internationaux depuis le mois de mars 2023. L'une des premières décisions du Président de la Transition a été de réaffirmer l'engagement du Gabon à honorer ses échéances de remboursement et à apurer progressivement sa dette afin de retrouver la confiance de ses créanciers.

Dans cette optique, la Direction Générale de la Dette (DGD) travaille en collaboration avec la task-force sur la dette mise en place le 13 septembre 2023. Son action a fortement contribué à assainir le cadre de l'endettement et la relation de l'État vis-à-vis de ses créanciers.

### 9. Maîtrise de la dette publique conventionnée du Gabon (période septembre 2023-août 2024)

La situation de la dette publique à fin août 2023 s'apprécie à travers plusieurs composantes, notamment le service de la dette, les règlements, les arriérés, les décaissements, les encours et les négociations ou emprunts en cours de négociations.

- **Situation de l'exécution du service de la dette**

Le service réalisé sur la dette extérieure et intérieure à fin Août 2023 se chiffre à **820,236 milliards de FCFA**. Le service extérieur s'établit à **340,980 milliards de FCFA** et comprend **340,980 milliards de FCFA** au titre de la dette extérieure. Le service intérieur quant à lui s'établit à **479,256 milliards de FCFA**.

- **Situation des règlements et des arriérés de la dette publique**

Les règlements de la dette publique au 31 Août 2023 s'établissent globalement à **752,504 milliards de FCFA** dont **273,249 milliards FCFA** au titre des règlements extérieurs et **479,256 milliards de FCFA** concernant la dette intérieure.

Les paiements extérieurs courants d'un montant de **212,517 milliards de FCFA** se déclinent ainsi qu'il suit : **45,398 milliards de FCFA** de dettes bilatérales ; **13,469 milliards de FCFA** de dettes commerciales ; **82,318 milliards de FCFA** de dettes multilatérales ; **71,332 milliards de FCFA** de dettes envers le marché financier international.

Les paiements intérieurs courants d'un montant de **479,256 milliards de FCFA** se déclinent ainsi qu'il suit : **61,532 milliards de FCFA** de dettes bancaires ; **84,490 milliards de FCFA** de dettes moratoires ; **333,234 milliards de FCFA** pour le marché financier régional.

Les arriérés à fin Août 2023, s'élèvent à **114,269 milliards de FCFA** et se composent de **113,347 milliards de FCFA** au titre des échéances courantes et **0,922 milliard de FCFA** au titre des échéances antérieures. Les arriérés extérieurs sur les échéances courantes, se déclinent ainsi qu'il suit : **28,890 milliards de FCFA** de dettes bilatérales ; **34,546 milliards de FCFA** de dettes commerciales ; **49,022 milliards de FCFA** de dettes multilatérales ; **0,889 milliard de FCFA** de dettes envers le marché financier international.

- **Exécution des décaissements**

A fin Août 2023, les décaissements sur emprunts extérieurs et intérieurs se chiffrent à **784,992 milliards de FCFA** dont **408,642 milliards de FCFA** de tirages extérieurs et **379,350 milliards de FCFA** de tirages intérieurs.

**Les décaissements sur financements extérieurs (FINEX)**, composés aussi bien des prêts projets et de prêts programmes ont été effectués auprès des créanciers suivants :

- **34,170 milliards de FCFA** sur l'**Agence Française de Développement (AFD)** pour les projets « Réhabilitation du Transgabonais », « Construction de Salles de Classe », « Renforcement des Structures Sanitaires », « Soutien budgétaire » ;
- **11,484 milliards de FCFA** sur la **Banque de développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)** pour le projet : « Réaménagement de la Route et du Transgabonais »
- **11,744 milliards de FCFA** sur la **Banque Mondiale** pour les projets « E-GABON » ; « Appui à l'Employabilité », « Développement de la statistique au GABON » ; « Développement des Services de Base en Milieu Rural » ;
- **9,449 milliards de FCFA** sur la **Banque Africaine de développement (BAD)** pour les projets : « renforcement des capacités » ; « Economie Gabonaise » ; « Programme d'alimentation en eau » ; « Appui au programme graine » ;
- **301,795 milliards de FCFA** sur le **Fonds Monétaire International (FMI)** au titre du Blue bond.

**Quant aux tirages sur financements intérieurs (FININ)**, ils se composent de décaissements bancaires d'un montant de **61,500 milliards de FCFA** auprès de BGFI BANK et d'Obligations du Trésor Assimilable (OTA) pour **317,850 milliards de FCFA** à raison de **206,992 milliards de FCFA** mobilisés auprès des Spécialistes en Valeurs du Trésor intérieurs et **110,858 milliards de FCFA** auprès des SVT extérieurs.

- **Encours de la dette publique**

A fin Août 2023, l'encours de la dette publique se chiffre à 7 287,551 milliards de FCFA dont 4 614,523 milliards de FCFA de dette extérieure et 2 673,028 milliards de FCFA de dette intérieure.

L'encours de la dette extérieure se répartit comme suit : 807,570 milliards de FCFA de dettes bilatérales ; 169,959 milliards de FCFA de dettes commerciales ; 1 796,419 milliards de FCFA de dettes multilatérales ; 1 840,575 milliards de FCFA de dettes envers le marché financier international.

L'encours de la dette intérieure se décompose de la manière suivante : 825,204 milliards de FCFA de dettes bancaires ; 135,263 milliards de FCFA de dettes moratoires ; 1 712,561 milliards de FCFA de dettes envers le marché financier régional.

Globalement sur la période considérée, le niveau de l'encours de la dette connaît une évolution à la hausse de 95,812 milliards de FCFA soit (+1,332 %) par rapport à celui à fin août 2022, cette situation résulte principalement de la mobilisation du Blue bond 2023.



- **Situation des emprunts signés et en cours de négociation**

A fin août 2023, plusieurs projets ont fait l'objet de discussion ou de négociations de financement par emprunt à hauteur de **767,113 milliards de FCFA**. Ces négociations portent sur les requêtes de financement, les offres de financement, les propositions de signature des conventions et des conventions signées.

Trois (3) conventions ont été signées à hauteur de **364,244 milliards de FCFA**, trois (3) projets de convention sont en cours de signature pour un montant de **136,190 milliards de FCFA** et les conditions de financements de deux (2) projets sont en cours de discussions pour un montant de global de **266,679 milliards de FCFA**.

Les trois (3) conventions signées se déclinent ainsi qu'il suit :

- **31,142 milliards de FCFA** du Crédit Santander pour l'acquisition de l'avion militaire CASA 295 ;
- **29,892 milliards de FCFA** de la BADEA correspondant à l'appui budgétaire au secteur de la santé ;
- **303,210 milliards de FCFA** de prêt bleu auprès du Marché financier international.

Les Conventions en cours de signature se répartissent ainsi :

- **74, 825 milliards de FCFA** auprès de la Deutsche Bank AG Paris Branch pour la construction de deux fly-overs sur la voie Expresse de Libreville, du pont métallique d'Ebal-Abanga et de quatre passerelles piétonnes dans l'Agglomération du Grand Libreville pour un montant de ;
- **36,865 milliards de FCFA** auprès de la BIRD pour le projet Gabon Digital ;
- **24,500 milliards de FCFA** auprès de la BIRD pour le projet régional d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les projets dont les conditions de financement sont en cours de discussions :

- **251,435 milliards de FCFA** auprès de la Standard Chartered pour le projet de réhabilitation et construction de la route Kougouleu-Medouneu-frontière Guinée Equatoriale et Makokou-Mekambo-Ekata y compris l'assainissement et la signalisation routière ;
- **15,244 milliards de FCFA** auprès du Trésor Français pour le projet de réhabilitation de la décharge de Midoumbé.

## Evolution de la dette publique conventionnée du Gabon (Période septembre 2023 - août 2024)

Du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024, les remboursements de la dette publique représentent globalement 1 148,10 milliards de Fcfa, dont 806,10 milliards de Fcfa de remboursement en principal et 342,00 milliards de Fcfa d'intérêts. Les tirages se sont établis à 785,07 milliards de Fcfa sur la même période.

Le désendettement net de l'Etat représente 49,36 milliards de Fcfa. Au 31 août 2024 l'encours de la dette publique du Gabon s'est chiffré à 7 099,86 milliards de Fcfa. Ramené au PIB estimé à 12 652,63 milliards de Fcfa. Ainsi au 31 août 2024, le taux d'endettement du Gabon est de 56,11%.

### REMBOURSEMENTS DE SEPTEMBRE 2023 À AOÛT 2024 (En Millions de FCFA)

	TYPE	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
G. TOTAL	P	29 967,60	101 429,92	28 060,69	127 149,75
	I	16 220,30	24 184,03	33 518,25	45 171,27
	T	46 187,90	125 613,96	61 578,94	172 321,02

janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	G.TOTAL
51 612,45	165 797,54	47 564,11	37 093,35	28 191,73	94 336,37	33 063,49	61 834,22	806 101,23
14 571,07	46 949,09	9 260,01	19 444,81	31 732,48	34 431,75	29 471,36	37 047,15	342 001,58
66 183,52	212 746,63	56 824,12	56 538,16	59 924,20	128 768,12	62 534,85	98 881,38	1148 102,80

	TYPE	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
DETTE EXTERIEURE	P	5 024,75	37 691,86	20 793,38	37 675,15
	I	4 022,53	13 461,24	17 391,80	22 440,69
	T	9 047,27	51 153,10	38 185,18	60 115,85

janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	G.TOTAL
13 187,44	31 280,34	1 673,57	16 958,24	18 485,87	29 335,2	24 045,05	36 381,56	272 532,45
6 502,48	26 444,00	1 889,74	1 879,01	16 819,15	19 148,94	12 140,64	27 974,96	170 115,18
19 689,92	57 724,34	3 563,31	18 837,25	35 305,01	48 484,19	36 185,69	64 356,52	442 647,63

	TYPE	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
DETTE INTÉRIEURE	P	24 942,85	63 738,06	7 267,31	89 474,60
	I	12 197,77	10 722,79	16 126,45	22 730,58
	T	37 140,62	74 460,86	23 393,76	112 205,17

janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	G.TOTAL
38 425,01	134 517,20	45 890,54	20 135,12	20 135,12	20 135,12	20 135,12	20 135,12	504 931,15
8 068,59	20 505,09	7 370,27	17 565,80	17 565,80	17 565,80	17 565,80	17 565,80	185 550,55
46 493,61	155 022,30	53 260,80	37 700,92	37 700,92	37 700,92	37 700,92	37 700,92	690 481,70

## TIRAGES DE SEPTEMBRE 2023 À AOÛT 2024

	2023			
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<b>G.TOTAL</b>	<b>9,05</b>	<b>8,32</b>	<b>173,80</b>	<b>29,07</b>
<b>EXTERIEUR</b>	<b>0,27</b>	<b>7,22</b>	<b>30,67</b>	<b>14,83</b>
<b>PRETS PROJETS</b>	<b>0,27</b>	<b>7,22</b>	<b>30,67</b>	<b>14,83</b>
<b>PRETS PROGRAMMES</b>	-	-	-	-
<b>MARCHE FINANCIER INTERNATIONAL</b>	-	-	-	-
<b>INTERIEURE</b>	<b>8,78</b>	<b>1,10</b>	<b>143,13</b>	<b>14,25</b>
<b>MARCHE FINANCIER REGIONAL</b>	<b>8,78</b>	<b>1,10</b>	<b>143,13</b>	<b>14,25</b>

## 2023

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	TOTAL
10,86	170,92	1,87	15,47	34,56	3,82	317,40	9,93	785,07
0,86	12,51	1,87	6,04	2,69	3,82	20,53	0,72	102,01
0,86	12,51	1,87	6,04	2,69	3,82	20,53	0,72	102,01
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
10,00	158,42	-	9,43	31,87	-	296,87	9,22	683,06
10,00	158,42	-	9,43	31,87	-	296,87	9,22	683,06



# LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

## BILAN DES 365 JOURS



Sur les Très Hautes Instructions du Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'État, le Ministre de l'Économie et des Participations a mis à contribution la Commission Interministérielle sur la Vie Chère à l'effet de proposer des mesures fortes et emblématiques pour soulager le panier de la ménagère.

## 10. Les mesures emblématiques des hautes autorités de la Transition contre la vie Chère

Le soutien du Gouvernement envers les populations se matérialise par la prise des nouvelles mesures devant compléter le dispositif existant, qui consacre notamment :

- **Le maintien du mécanisme de subvention des produits pétroliers** à la pompe. La baisse des prix des carburants de **10 FCFA** par litre et le maintien du prix du pétrole lampant à **450 FCFA** représentent un coût de **51,03 milliards de FCFA** de septembre 2023 à janvier 2024 ;
- **Le maintien de la subvention de la farine de blé** pour un montant de **585 537 220 FCFA** sur les six derniers mois ;
- **Le maintien de la gratuité du transport public** ;
- **La suppression des frais d'inscription** dans les établissements publics pré primaires, primaires et secondaires ;
- **Le plafonnement à 13.000 FCFA du prix des uniformes scolaires** (pantalon, jupe, polo et chemisette) et la suppression de la commercialisation des tenues de sport par l'établissement ;

- **Le recul à 10 ans l'âge maximum d'importation des véhicules d'occasion ;**
- **La baisse de 1000 FCFA du prix de la bouteille de gaz butane à 4950 FCFA, qui représente une subvention de 2,5 milliards de FCFA/mois ;**

Les nouvelles mesures, quant à elles, concernent :

## La baisse des prix de six (6) produits alimentaires de grande consommation

DESIGNATION	Prix grossistes	Prix demi-grossistes	Prix détail proposé	Prix détail actuel	Écart	
<b>VIANDE DE BŒUF</b>						
<b>ROGNONS DE BŒUF EMBALLE</b>	925	950	1000	1150	-150	-13,0%
<b>VIANDE DE PORC</b>						
<b>COTIS SEMI VIANDE</b>	1335	1390	1550	1750	-200	-11,4%
<b>VOLAILLE</b>						
<b>CUISSES POULET USA</b>	930	965	1050	1285	-235	-18,3%
<b>CUISSES POULET BRÉSIL</b>	955	995	1100	1300	-200	-15,4%
<b>AILES DE POULET B</b>	1070	1110	1200	1300	-100	-7,7%
<b>POISSON</b>						
<b>BAR CORVINA YELLOW CROAKER</b>	1560	1625	1800	2000	-200	-10,0%

DESIGNATION	MARGES GLOBALES AVANT	MARGES GLOBALES APRÈS	ÉCARTS
<b>VIANDE DE BŒUF</b>			
ROGNONS DE BŒUF EMBALLE	24,5	10,66	-13,84
<b>VIANDE DE PORC</b>			
COTIS SEMI VIANDE	24,5	20,00	-4,5
<b>VOLAILLE</b>			
CUISSES POULET USA	24,5	20,00	-4,50
CUISSES POULET BRÉSIL	24,5	20,00	-4,50
AILES DE POULET B	24,5	15,50	-9,0
<b>POISSON</b>			
BAR CORVINA YELLOW CROAKER	24,5	18,00	-6,5



## La baisse du prix de l'huile de palme raffinée (Cuisin'or)

DESIGNATION	PRIX SORTIE USINE	PRIX DÉTAIL	MARGE DÉTAILLANTS
<b>BOUTEILLE 900 ML</b>			
PRIX ACTUEL DU CARTON	11 450	13 200	1 750
PRIX ACTUEL DE LA BOUTEILLE	954	1100	146
PRIX DU CARTON PROPOSÉ	10 410	12 000	1 591
PRIX DE LA BOUTEILLE PROPOSÉ	867	1000	133
ÉCARTS	87	100	13
<b>BOUTEILLE 2 L SORTIE USINE</b>			
PRIX ACTUEL DU CARTON	11 650	13 470	1 820
PRIX ACTUEL DE LA BOUTEILLE	1942	2245	303
PRIX DU CARTON PROPOSÉ	10 380	12 000	1 621
PRIX DE LA BOUTEILLE PROPOSÉ	1730	2000	270
ÉCARTS	212	87245	33

## La baisse du prix du Ciment

DESIGNATION	PRIX SORTIE USINE	PRIX DÉTAIL ACTUEL	PRIX DÉTAIL PROPOSÉ	ÉCARTS	
SAC DE CIMENT 42.5 N	4 250	5 000	4 500	-500	-10,00%
SAC DE CIMENT 32.5 N	4 000	4 750	4 250	-500	-10,53%

## La baisse du prix du Fer à Béton de production locale

DESIGNATION	PRIX SORTIE USINE	PRIX DÉTAIL ACTUEL	PRIX DÉTAIL PROPOSÉ	ÉCARTS	
FER À BÉTON DE 8	2 800	3 800	3 200	-600	-15,8%
FER À BÉTON DE 10	4 400	6 000	5 000	-1 000	-16,7%
FER À BÉTON DE 12	6 380	8 000	7 350	-650	-8,1%



## La baisse des prix des produits des Carrières (gravier et sable)

ZONES	RÉFÉRENCE	PRIX ACTUELS	PRIX PROPOSÉS	ÉCARTS	
<b>GRAVIER</b>					
<b>BARRACUDA</b>	Gravier 5-15	19 000	15 000	-4 000	-27%
	Gravier 0,25	17 000	13 000	-4 000	-31%
<b>PK 14</b>	Gravier 5-15	19 000	15 000	-4 000	-27%
	Gravier 0,25	17 000	13 000	-4 000	-31%
<b>AKANDA</b>	Gravier 5-15	20 000	16 000	-4 000	-25%
	Gravier 0,25	18 000	14 000	-4 000	-29%
<b>SABLE</b>					
<b>BARRACUDA</b>	Sable fin	35 000	28 000	-7 000	-25%
	Sable gros grains	38 000	32 000	-6 000	-19%
<b>PK 14</b>	Sable fin	35 000	28 000	-7 000	-25%
	Sable gros grains	38 000	32 000	-6 000	-19%
<b>AKANDA</b>	Sable fin	35 000	28 000	-7 000	-25%
	Sable gros grains	40 000	34 000	-6 000	-18%



**Pour l'intérieur du pays, les prix desdits produits se présentent comme indiqué dans le tableau ci-dessous :**

ZONES	RÉFÉRENCE	PRIX ACTUELS	PRIX PROPOSÉS	ÉCARTS
<b>GRAVIER</b>				
<b>PORT GENTIL TCHENGUÉ</b>	Gravier 5-15	27 000	20 000	-7 000 -35%
	Gravier 0,25	24 000	17 000	-7 000 -41%
<b>FRANCEVILLE/MOANDA</b>	Gravier 5-15	25 000	18 000	-7 000 -39%
	Gravier 0,25	22 000	15 000	-7 000 -47%
<b>OYEM</b>	Gravier 5-15	30 000	18 000	-12 000 -67%
	Gravier 0,25	27 000	15 000	-12 000 -80%

ZONES	RÉFÉRENCE	PRIX ACTUELS	PRIX PROPOSÉS	ÉCARTS
<b>SABLE</b>				
<b>PORT GENTIL TCHENGUÉ</b>	Sable fluvial sans transport	20 100	18 000	-2 100 -12%
	Sable avec transport	200 000	120 000	-80 000 -67%
<b>PORT GENTIL OZOURI</b>	Sable fluvial sans transport	20 100	18 000	-2 100 -12%
	Sable avec transport	200 000	150 000	-50 000 -33%
<b>FRANCEVILLE/MOANDA</b>	Sable fluvial sans transport	20 100	18 000	-2 100 -12%
	Sable avec transport	150 000	120 000	-30 000 -25%
<b>OYEM</b>	Sable fluvial sans transport	20 100	18 000	-2 100 -12%
	Sable avec transport	150 000	120 000	-30 000 -25%

- **Le maintien de la gratuité des fournitures d'électricité et d'eau** aux abonnés sociaux pour un coût budgétaire avoisinant les **500 millions de FCFA** ;

- **La baisse du prix du billet d'avion pour les vols domestiques** pour une dépense fiscale d'environ **246 424 303 FCFA** ;
- **La baisse du prix du billet de train** consécutive à la suppression de la taxe municipale perçue sur les billets passagers (**500 FCFA**).

La baisse des prix des biens et services concernés a été rendue possible en utilisant essentiellement quatre (04) leviers : (i) la suspension de certains prélèvements des administrations, organismes publics et collectivités locales ; (ii) l'exonération de droits et taxes (droits de douane et taxe sur la valeur ajoutée) ; (iii) le bénéfice du prix du carburant à la pompe accordé à certains opérateurs économiques en lieu et place du prix industriel et (iv) la révision à la baisse des marges bénéficiaires des opérateurs économiques.

Globalement, l'ensemble des nouvelles mesures proposées représente un coût de **6,317 milliards de FCFA** sur la période, reflétant l'effort du Gouvernement de la Transition (**3,314 milliards de FCFA**), des organismes publics (**2,739 milliards de FCFA**) et des Collectivités locales (**263,491 millions de FCFA**).

## 11. La prorogation de la mercuriale par l'arrêté n°035.24

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère et l'amélioration du quotidien des populations, le Ministère de l'Économie et des Participations a porté à la connaissance de l'ensemble des acteurs du marché que conformément à **l'arrêté n°035.24**, les dispositions de **l'arrêté n°012-24 du 11 mars 2024** portant suspension des droits et taxes sur certains biens et services soumis au plafonnement des prix pour une durée de **trois (3) mois**, ont été prorogées **d'un (1) mois** à compter du **18 juin 2024**.

Par l'effet de cette prorogation, les opérateurs économiques sont tenus de respecter les prix plafonnés des produits alimentaires, des matériaux de construction et des services de transport concernés.

## 12. La nouvelle mercuriale

**La Nouvelle Mercuriale compte cent-deux (102) produits** dont soixante-dix-neuf (79) produits alimentaires et trente-trois (33) biens de construction.

Comparativement à la mercuriale de juillet 2023-janvier 2024, la nouvelle présente des produits en augmentation de **55** et a la particularité d'intégrer, non seulement les produits alimentaires du terroir (29) mais également, les matériaux de construction.

De même, les prix de la Nouvelle Mercuriale sont plafonnés, en grande partie, à un niveau inférieur comparativement à la version précédente et au marché, à l'exception des produits laitiers et le riz, dont les prix ressortent identiques ou à la hausse en rapport avec les tensions sur le marché international. Il convient de rappeler que pour ces derniers produits cités, le passage du Taux Global Réduit (TGR) de **5%** à l'exonération totale appliquée aux autres produits importés est inopérant, dès lors qu'ils étaient assujettis à ce régime d'exemption.

- **Les produits alimentaires importés**

Les produits alimentaires importés (50) concernent les catégories suivantes : Viande (03) ; Volaille (06) ; Poisson (03) ; Conserves de poisson (06) ; Conserves de légumes (07) ; Pâtes alimentaires (04) ; Lait (15) et Riz (06) ;

- **Les produits alimentaires locaux**

Les produits alimentaires locaux ont été réintégrés dans la mercuriale après leur retrait en 2013 et comprennent essentiellement : l'huile de palme raffinée (02), le sucre (04) et le poisson (23) ;

- **Les matériaux de construction**

Les principaux matériaux de construction de la Nouvelle Mercuriale comprennent : le ciment, le fer à béton, les produits des carrières (gravier et sable), les parpaings, les tôles bac et les produits dérivés du bois (planches, lattes, chevrons, fond de 15 et contreplaqués).

La Nouvelle Mercuriale devrait entrer en vigueur dès la signature du projet d'arrêté portant suspension des droits et taxes sur certains biens et services de grande consommation soumis au plafonnement des prix pour une durée de six (06) mois.

### 13. L'organisation de la première édition de la Foire aux Poissons

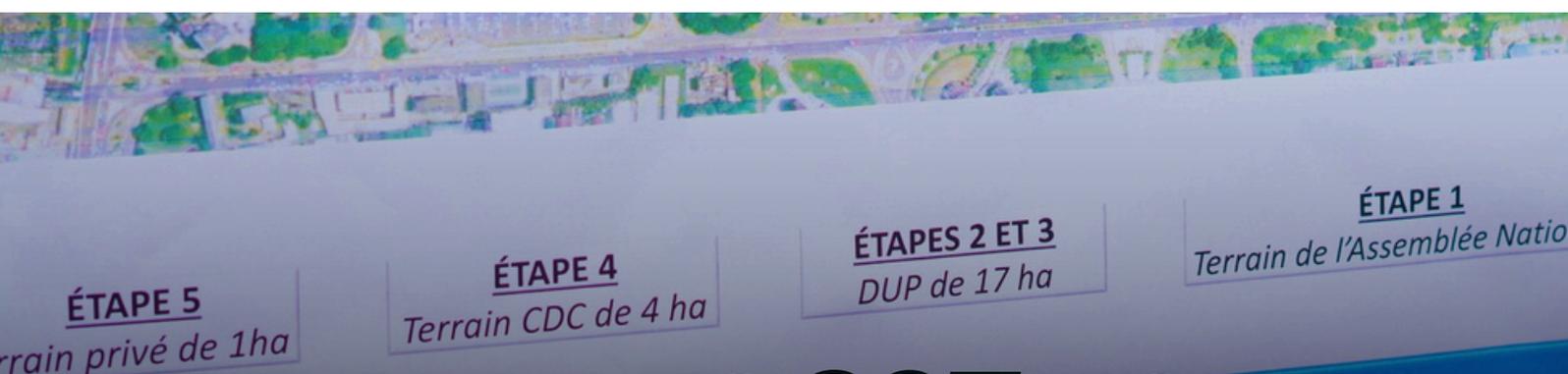
Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la vie chère au Gabon, le gouvernement a organisé une foire aux poissons les 21 et 22 juin 2024 dans le Grand Libreville. Cette initiative, qui avait pour but la fourniture de 120 tonnes de poissons aux populations à un prix unique de 800 FCFA le kilo, était dans sa première édition. La foire a eu lieu dans divers endroits du Grand Libreville, notamment au Capal, La Républicaine, La Mairie de Bikélé, Sotrader-Lac bleu et au Rond-point de Nzeng Ayong.

Cette opération, tenue conjointement entre les Ministères de l'Economie et des Participations et de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, en partenariat avec la société IB FISH-Gabon, démontre de la volonté et de l'engagement des plus hautes autorités à trouver des solutions concrètes pour contrer les effets de la vie chère dans notre pays, en offrant aux citoyens la possibilité de s'approvisionner en poisson à un prix avantageux lors de cette « Foire aux poissons ».

ITÉ ADMINISTRATIVE DERRIÈRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE Á LIBREVILLE



# PROJETS ET ACTIONS DU MINISTERE ET DES ENTITES SOUS TUTELLE



# BILAN DES 365 JOURS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

## 14. L'Etat acquiert 56% des actions d'AFRIJET et devient l'actionnaire majoritaire

Dans le cadre d'une stratégie cohérente pour le retour de l'Etat dans un secteur aérien stratégique et de souveraineté, le Président de la Transition, **Président de la République, Chef de l'Etat**, s'est engagé à mettre à la disposition de ses compatriotes, un pavillon national compétitif.

Pour y parvenir, le **Chef de l'Etat** a décidé, le 07 février 2024, de la création de la société **FLY GABON HOLDING**, en vue de la prise de participations dans le domaine du transport aérien. C'est ainsi que, le 12 mars 2024, **FLY GABON HOLDING** a acquis 56% des actions de la société **AFRIJET**, devenant de ce fait l'actionnaire majoritaire de cette compagnie aérienne.

Cette opération devrait se traduire par l'avènement d'un pavillon gabonais dénommé FLY GABON, qui prendra progressivement la place aérienne occupée par la compagnie AFRIJET. Le choix du Gouvernement a été motivé par l'expertise, le réseau, les infrastructures et la résilience de la compagnie AFRIJET aux différentes crises auxquelles le secteur aérien a été confronté ces dernières années.

À terme, le processus vise une reprise en main par l'Etat du secteur aérien, contribuant ainsi à l'amélioration de la desserte du territoire national, à la pérennisation de l'offre de service du transport domestique et au rayonnement du Gabon à l'international.



Le 02 février 2024, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a réceptionné le premier lot de 50 hectares aménagé dans le cadre de la mise en œuvre du projet MOVINGUI situé à Okolassi dans la commune de Ntoun.

Ce projet, totalement inédit en République Gabonaise, vise à l'aménagement et à la fabrication ex nihilo d'un pôle urbain innovant selon les principes de la création d'un « germe » autour duquel, la future ville « Libreville 2 » va se développer.

Par ailleurs, il est envisagé, à terme, la mise à disposition aux populations gabonaises, des terrains aménagés avec titres fonciers (terrassement, construction d'une voie d'accès au site depuis la Route Nationale 1, connexion au réseau électrique et hydraulique, etc.) sur l'ensemble de son assiette foncière d'une superficie de 385 hectares.



Ministère de l'Économie  
Et des Participations  
Cellule Communication

## 16. Le lancement d'une campagne de recensement des exploitants agricoles dans le cadre de la mise en place de la filiale CDC TER'

Du 05 au 23 février 2024, des équipes de la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) se sont rendues respectivement dans les provinces de la Nyanga, la Ngounié, l'Ogooué Lolo, le Haut-Ogooué, l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-Ntem afin de procéder au recensement des agriculteurs dans le cadre de la mise en place de la filiale dénommée CDC TER'.

Initié par la CDC, le véhicule CDC TER' envisage de porter la mission de développement territorial de l'Institution dont l'agriculture constitue le fer de lance. Il s'agira notamment, pour la CDC :

- De contribuer à réduire progressivement la dépendance alimentaire du Gabon envers l'étranger ;
- D'accroître progressivement la part de l'agriculture dans le PIB ;
- De créer des emplois pérennes sur toute l'étendue du territoire national à long terme ;
- De contribuer à inverser la courbe de l'exode rural en créant de l'activité économique à l'intérieur du pays.

Cette campagne de recensement avait pour objectif d'identifier les principales difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés dans le cadre de l'exercice de leur activité afin de pouvoir y répondre via l'implémentation du modèle économique du pan agricole de CDC TER'.

Face aux difficultés que rencontrent les opérateurs du secteur du Tourisme en raison notamment des effets conjugués de la Covid-19 et des contraintes administratives et sécuritaires, le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, **le Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA** a instruit le Gouvernement de prendre des mesures visant à soutenir les activités de ce secteur essentiel de l'économie de notre pays.

A cet effet, le Ministre de l'Economie et des Participations et le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat ont informé les exploitants des établissements hôteliers, restaurants, boîtes de nuit et bar-dancing, que leur dette fiscale, à la date du 30 avril 2024, bénéficiait, à titre exceptionnel, d'une mesure d'annulation suivant les modalités définies ci-dessous :

- Pour les exploitants dont les sommes dues sont inférieures ou égales à **trente millions (30.000.000) de Francs CFA**, annulation totale de la dette fiscale ;
- Pour les exploitants dont la dette fiscale s'établit à un montant supérieur à **trente millions (30.000.000) de Francs CFA**, l'annulation prévue est subordonnée à un examen préalable, au cas par cas, de leur situation fiscale

Un crédit d'impôt, à due concurrence des sommes acquittées est par ailleurs consenti aux exploitants à jour de leurs obligations de paiement, au titre des exercices susvisés, suivant des modalités définies par les services fiscaux.

Il est à préciser que la dette fiscale et le crédit d'impôt susvisés concernent les droits et taxes qui relèvent de la compétence de la Direction Générale des Impôts (DGI), dont l'exploitant est le redevable réel et excluent donc les prélèvements pour lesquels il n'agit qu'en qualité de redevable légal.

## 18. Le transfert à la CDC de 35% du capital de GAGEPAR, holding du groupe CECA-GADIS, pour le compte de l'État Gabonais

En vue de renforcer la présence de l'État dans le capital des sociétés présentant un caractère stratégique, le Gouvernement de la Transition a obtenu la rétrocession au bénéfice de l'État Gabonais de 35% des actions de la Holding GAGEPAR qui détient 100% du capital de la Compagnie d'Exploitation Commerciale Africaine Gabonaise de Distribution (CECA GADIS).

Premier acteur de la grande distribution dans le pays, le Groupe CECA-GADIS est principalement implanté au Gabon depuis plus de 90 ans, mais aussi à Sao Tomé depuis 2012. L'entreprise dispose de **104 magasins** et emploie plus de **1600 collaborateurs** répartis sur l'ensemble du territoire national.

L'opération de cession qui a été réalisée, impulsée par les Plus Hautes Autorités du pays, vise à consolider la position de leader du groupe par la présence d'un actionnaire institutionnel de référence, mais surtout, à exploiter son excellent maillage territorial et renforcer la mise en œuvre locale de certaines politiques publiques, notamment dans le domaine agricole via la filiale CDC TER'.

## 19. Le lancement du Projet de digitalisation des paiements en vue d'accroître les recettes fiscales

Le 05 janvier 2024, le Ministre de l'Economie et des Participations s'est rendu dans la ville de Ntoum, dans le département du Komo-Mondah, afin de constater l'état d'avancement du projet de digitalisation des paiements initié par l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon (ANPI).

Ce projet vise et offre plusieurs avantages clés. Il permet d'augmenter les recettes fiscales en rendant la collecte d'impôts et de taxes plus efficace et sécurisée. Il contribue également à lutter contre le racket et aide à l'identification et à la formalisation des activités des opérateurs économiques informels, renforçant ainsi la structure économique du pays.

Ainsi, en 4 mois seulement, sous l'autorité du Ministre de l'Economie, l'ANPI a réussi à implanter une zone pilote qui concerne plusieurs centaines de commerçants en dehors de Libreville.

## 20. Le renforcement de l'attractivité de la Baie des Rois

Au cours des 6 derniers mois, la société Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT), filiale du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS), a livré sur le chantier de la Baie des Rois, le siège du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques et de ses filiales, la station de Traitement et d'Épuration (STEP), la place urbaine et la zone sportive sur la zone centre et l'éclairage des voiries de la zone Nord.



Il est également important de souligner les discussions avancées sur les projets de construction d'un hôtel et d'un Centre de Conférence à la Baie des Rois.

Enfin, huit (8) parcelles ont été cédées à des promoteurs pour le développement de projets immobiliers.

## 21. Accueil de 200 stagiaires au sein du Ministère de l'Économie et des Participations

Le Ministère de l'Économie et des Participations a lancé un programme d'accueil de 200 stagiaires au sein du Cabinet du Ministre, des Directions Générales et des entités sous tutelle. Cette décision s'inscrit dans une volonté de renforcer la formation professionnelle et d'améliorer l'employabilité des jeunes.



Les stagiaires auront ainsi l'opportunité d'acquérir une expérience précieuse, de développer leurs compétences et de contribuer activement aux missions du Ministère. Cette initiative reflète l'engagement du Ministère à soutenir le développement des talents et à favoriser l'intégration des jeunes dans le monde professionnel.

Par ailleurs, ces stages visent à soutenir la formation et l'employabilité des jeunes, en ligne avec la volonté du Président de la République, chef de l'État, le Général **Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**.

Le jeudi 27 juin 2024, la FMCT – Façade Maritime du champ Triomphal, filiale du Fonds Gabonais d’Investissements Stratégiques – FGIS a signé un partenariat avec le Centre de Formation et d’Enseignement Professionnels (CFEP) BOIS-BTP de Nkok.

Cette collaboration vise à aligner les compétences des jeunes Gabonais avec les besoins du marché du travail en leur offrant une formation pratique dès le début de leur parcours académique. Les principaux engagements de ce partenariat incluent entre autres : Formation et Apprentissage ; Promotion des métiers ; Projets de recherche ; Insertion Professionnelle.

Au lendemain de la signature de partenariat entre le FMCT et le CFEP BOIS-BTP, les stagiaires ont démarré leur formation.

## 23. L’acquisition du statut de Zone d’investissement spéciale par la Baie des rois

La Baie des Rois, projet d’aménagement urbain durable développé par la FMCT, a obtenu le statut de Zone d’Investissement Spéciale, un jalon important pour les investisseurs. Ce statut, officialisé par le décret n°0228/PR/MEP, vise à activer les leviers nécessaires au développement du projet.

La Baie des Rois est désormais la première zone d’investissements en zone urbaine du Gabon. Pour rappel sur le site :

- Plus de 10 chantiers en cours ;
- 5 bâtiments à usage de bureaux et de logements en cours de construction ;
- 50 PME et 800 travailleurs engagés dans plusieurs aspects du projet.

## 24. L’état d’avancement de la mobilisation des financements des projets portés par Gabon Power Compagny

La société Gabon Power Compagny (GPC), une autre filiale du FGIS, développe six (06) projets dans les secteurs de l’eau et de l’énergie en partenariat avec plusieurs investisseurs privés et bailleurs de fonds internationaux, notamment la Société Financière Internationale (SFI) et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ces projets représentent à terme un investissement total de plus de **900 Milliards de FCFA**, financé principalement par des ressources privées. Ils généreront plus de **2500 emplois directs** durant les travaux, contribuant ainsi à stimuler l’économie nationale et à réduire le taux de chômage.

Ci-dessous, une synthèse desdits projets :



PROJETS	COÛT DU PROJET	TAUX DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS	
<b>KINGUELE AVAL (35 MW)</b> <b>Partenaire : Meridiam</b> <b>Tarif : 59.8 XAF /kWh</b>	Coût du projet : <b>118 Mds XAF</b> Part dette : 84 Mds XAF (72%) Part equity : 34 Mds XAF (28%) Part GPC : 13,6 Mds XAF (40%) Part Meridiam 20,4 Mds XAF (60%) dont 100% décaissés	100% SFI BAD DBSA EAIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a atteint la clôture financière en septembre 2023 ;</li> <li>Les fonds propres ont été entièrement mobilisés ;</li> <li>La dette est entièrement sécurisée ;</li> <li>Le projet a déjà reçu deux versements (2) des prêteurs.</li> </ul>
<b>NGOULMENDJIM (82 MW)</b> <b>Partenaire : Eranove</b> <b>Tarif cible : 56.7XAF/kWh</b>	Coût du projet : <b>439,7 Mds XAF</b> Part dette : 351,8 Mds XAF (80%) Part equity : 87,9 Mds XAF (20%) Part GPC : 35,2 Mds XAF (40%) Part Eranove : 52,7 Mds XAF (60%) dont 10% déjà décaissés	70% BAD, Standard Chartered Bank BADEA, DBSA, AFC	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'approbation du financement de la BAD était prévu en décembre 2023 et a dû être reporté</li> </ul>

<p><b>IPP OWENDO (120MW)</b>  <b>Partenaire : Wärtsilä</b>  <b>Tarif cible :</b>  <b>58.6 XAF/kWh, hors gaz</b></p>	<p>Coût du projet : <b>188 Mds XAF</b>  Part dette : 141 Mds XAF (75%)  Part equity : 47 Mds XAF (25%)  Part GPC : 18,8 Mds XAF (40%)  Part Wärtsilä : 28,2 Mds XAF (60%)  dont 4% déjà décaissés</p>	<p>50%  SFI, BAD  et DBSA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mandats signés avec : IFC (43 M EUR – 28 Mds XAF), BAD (40 Millions EUR – 26 Mds XAF) et DBSA (45 Millions EUR – 29,5 Mds XAF).</li> </ul>
<p><b>NTOUM 7</b>  <b>Partenaire : Eranove</b>  <b>Tarif cible :</b>  <b>493.6 XAF/m3 (Production)</b>  <b>280.8 XAF/m3 (Transport)</b></p>	<p>Coût du projet : <b>160,3 Mds XAF</b>  Part dette : 120,2 Mds XAF (75%)  Part equity : 40,1 Mds XAF (25%)  Part GPC : 16,0 Mds XAF (40%)  Part Eranove : 24,1 Mds XAF (60%)  dont 6% décaissés</p>	<p>15%  Expressi  on  d'intérêt  s reçues  : BAD,  SFI, DFC,  Attijari,  Orabank  , BGFI,  BPI,  CESCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expressions d'intérêts reçues de plusieurs bailleurs de fonds (BAD, SFI, DFC, BPI CESCE, Attijari, Orabank, BGFI). La BAD et de la SFI ont marqué leur intérêt pour être MLA sur la transaction.</li> <li>Discussions en cours avec les potentiels bailleurs (BAD, SFI) pour des solutions de financement mixtes (guichets public et privé) avec des prêts concessionnels afin de réduire le tarif.</li> </ul>
<p><b>KINGUELE AVAL (35 MW)</b>  <b>Partenaire : Meridiam</b>  <b>Tarif : 59.8 XAF /kWh</b></p>	<p>Coût du projet : <b>84 Mds XAF</b>  Part dette : 63 Mds XAF (75%)  Part equity : 21 Mds XAF (25%)  Part GPC : 8 Mds XAF (40%)  Part Eranove : 13 Mds XAF (60%)  dont 20% déjà décaissés (=&gt; ligne Makongonio)</p>	<p>10%</p>	<p><b>Discussions en cours entre Sponsors pour redéfinir le projet</b> étant donné les enjeux de bancabilité, notamment pour des questions d'évacuation et placement d'énergie.</p>
<p><b>NGOULMENDJIM (82 MW)</b>  <b>Partenaire : Eranove</b>  <b>Tarif cible :</b>  <b>56.7XAF/kWh</b></p>	<p>Coût du projet : <b>55,3 Mds XAF</b>  POGG (centrale) : 22 Mds XAF  GOC (ligne 30kV): 4 Mds  GPC : 5 Mds XAF  Partenaire à venir : 11,6 Mds XAF  Banques locales : 12,7 Mds XAF</p>	<p>30%  Finance  ment de  la phase  1 réalisé  sur  fonds  propres  par GPC  et  Perenco</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>POGG finance la centrale, soit l'équivalent de 22 Mds XAF</li> <li>GOC envisage de financer la ligne Mayumba – Tchibanga, soit 4 Mds XAF</li> <li>Les fonds propres de 16,6 Mds seront financés par GPC et un partenaire (à venir)</li> <li>Le reliquat, soit 12 Mds XAF, sera mobilisée auprès des banques locales avec un éventuel refinancement auprès des bailleurs internationaux</li> </ul>

## 25. La signature d'une convention de garantie de portefeuille entre la Société de Garantie du Gabon (SGG) et l'Union Gabonaise de Banque (UGB)

Le lundi 06 mai 2024, la Société de Garantie du Gabon (SGG) et l'Union Gabonaise de Banque (UGB) ont signé une convention de garantie de portefeuille, un accord majeur destiné à renforcer le soutien financier aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), ainsi que des Petites et Moyennes Industries (PMI) du Gabon.

Sous l'égide du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS), portée par Okoumé Capital et avec le soutien des plus Hautes Autorités de l'État, cette initiative assujettie au dispositif prudentiel édicté par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) vise à promouvoir l'essor économique du Gabon en facilitant l'accès au financement aux entreprises locales.

Au 31 Mars 2024, la Société de Garantie du Gabon (SGG) a soutenu 127 PME/PMI, par l'émission de 6,1 milliards de FCFA de garantie de portefeuille signées par la SGG, dont 5,6 milliards de FCFA auront permis de catalyser plus de 16 milliards de FCFA de financement.

## 26. La signature de l'accord de cession de la SUCAF GABON qui devient Les SUCRERIES DU GABON S.A.

L'Etat Gabonais a signé un contrat de cession et d'acquisition d'actions de SUCAF GABON, qui change de dénomination pour devenir LES SUCRERIES DU GABON S.A.

L'officialisation de cette opération a eu lieu le 26 avril 2024 à la Présidence de la République, en présence du Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'État, le **Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**.

En effet, après avoir racheté la totalité des actions de SUCAF GABON à son actionnaire unique, la société MAKARON, l'Etat a engagé des négociations avec la société MFB INTERNATIONAL en vue de la cession de la majorité des actions de l'entreprise, rebaptisée LES SUCRERIES DU GABON, à ce partenaire stratégique. Les discussions entre les deux parties ont abouti aux engagements suivants de l'acquéreur :

- L'acquisition de 90% des actions des SUCRERIES DU GABON sera faite par la société MFB GABON, membre du Groupe MFB International, régulièrement constituée dans notre pays ;

En contrepartie :

- L'acquéreur assurera la couverture du marché national pour une période de douze (12) mois par l'importation de **10.000 tonnes de sucre par trimestre**, la campagne sucrière de 2024 n'ayant pas été réalisée par SUCAF GABON. Au 31 juillet 2024, MFB Gabon avait déjà importé 13 790 tonnes de cure extra raffiné pour répondre aux besoins aussi bien des ménages que des industries, et environ 2600 tonnes de sucre sont en cours d'acheminement vers le Gabon. De même, MFB Gabon a démarré la campagne sucrière 2024 le 30 juillet ;
- L'acquéreur réalisera **un investissement minimum de 11 milliards FCFA** pour la réhabilitation et la modernisation de l'usine et de tous les outils de production ;
- L'acquéreur **maintiendra le prix actuel du sucre** sur le marché domestique ;
- Les emplois existants seront maintenus au moins dans les mêmes conditions ;
- L'acquéreur développera d'autres activités agricoles et d'élevage ;
- L'acquéreur soutiendra le développement des petits producteurs locaux ;
- Les fonctions de Directeur Général et de Directeur des Ressources Humaines seront réservées aux personnes qualifiées de nationalité gabonaise ;
- L'État disposera de deux (2) sièges au Conseil d'Administration de la société.

L'opération de rachat de SUCAF Gabon par l'État, d'une part, et la cession des SUCRERIES DU GABON à MFB Gabon, d'autre part, présente de nombreux avantages pour l'économie gabonaise, notamment :

- Le maintien et la modernisation d'un outil industriel à l'intérieur du pays ;
- La préservation d'environ **250 emplois locaux permanents** ;
- Le paiement d'une indemnité de bonne séparation au personnel, sans licenciement ;
- La sécurisation de l'approvisionnement du marché national en sucre ;
- L'accroissement de la production de sucre et la diversification des activités ;
- L'abandon par MAKARON, société de droit mauricien, membre du Groupe français SOMDIA et actionnaire unique de SUCAF GABON, d'une **créance d'environ 30 milliards de FCFA**.

## 27. L'acquisition par l'État de 35% du capital social de la société AGRO BUSINESS GROUP (ABG)

Conformément aux Très Hautes Instructions du Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, **le Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, le Ministre de l'Économie et des Participations a signé, le **24 Mai 2024**, au nom de l'État Gabonais, un Accord portant acquisition de 35% des actions du capital social de la société AGRO BUSINESS GROUP (ABG), spécialisée dans le développement et la gestion de projets agro-industriels au Gabon et à l'étranger.

Par l'effet de cet accord, l'État acquiert 2 590 000 actions représentant 35% du capital social de la société ABG, pour un montant d'environ 4 milliards de FCFA. Cette acquisition permet à l'État de désigner deux (02) administrateurs au Conseil d'Administration de la société et ainsi, de participer à la gouvernance de celle-ci.

En contrepartie, la société ABG s'engage à :

- Maintenir et moderniser son outil de production à l'intérieur du pays ;
- Préserver environ 800 emplois directs sur les quatre (04) sites (Bitam/Mitzic/Nsilé/Kango) ;
- Apurer les arriérés de salaires et améliorer les conditions de travail de ses employés ;
- Accroître la production.

L'acquisition par l'État de plus d'un tiers du capital social de la société ABG est une opération qui participe à la mise en œuvre d'une meilleure gouvernance économique au profit de la population. Elle permet, en effet, de renforcer le processus de création de richesse dans le pays et de préserver de nombreux emplois.

## 28. La publication du premier Tableau de Bord Social (TBS) depuis plus de 10 ans par la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale

Outil analytique produit par la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEPF), le Tableau de Bord Social (TBS) permet de visualiser les données socio-économiques de façon interactive. Il est un véritable instrument d'aide à la décision. Il n'était plus publié depuis plus de 10 ans. Depuis le 22 mars 2024, le TBS couvrant la période 2013-2021 est disponible.

On peut retenir de cette étude que sur la période 2013-2021, **la population gabonaise** est passée de **1 811 079 à 2 253 716 habitants**, avec une croissance moyenne de **3%** par an. Elle est essentiellement concentrée dans les principales villes avec un taux d'urbanisation de **88,9%** en 2021 contre **87,1%** en 2013.

Sur **le plan économique**, la croissance moyenne du PIB est de **2,3%**, tirée par le secteur hors-pétrole (**+2,9%**). Le taux d'inflation est faible en début et en fin de période, soit **1,1%** en 2021 contre **0,5%** en 2013. Toutefois, en 2014 et 2018, ces taux ont augmenté à **4,7%** et **4,8%** respectivement, en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires de consommation courante.

En 2013, **le taux de chômage** est relativement élevé (**16,5%**) et touche plus les femmes (**22,1%**) que les hommes (**13,1%**). Il est plus élevé en milieu urbain (**16,6%**) qu'en milieu rural (**13,1%**).

De 2013 à 2021, **l'Indice de Développement Humain (IDH)** est passé de **0,679** à **0,706**. Cette amélioration résulte des efforts réalisés par l'État en matière d'éducation et de santé. On note néanmoins une quasi-stagnation de cet indicateur sur les cinq dernières années (2017-2021), traduisant un tassement des dépenses sociales en capital.

L'analyse de la note de conjoncture sectorielle produite par la Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale (DGEPPF) laisse apparaître que le second trimestre de l'année 2024 a été marqué par le maintien de la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement de la Transition. En effet, la poursuite des chantiers lancés en début d'année a permis de relancer le tissu économique local en générant notamment un surplus d'activités pour les PME du secteur BTP et favorisant ainsi le recrutement d'une main-d'œuvre locale.

Au second trimestre de l'année, l'Indice Composite (IC) principale mesure de l'activité économique nationale, a reflué de 2,1%. L'activité a été lestée par les performances des secteurs extractifs (baisse de la production de pétrole et du gaz naturel commercialisé) et la morosité de l'activité de transports, malgré la bonne tenue de l'exploitation forestière, le net rebond de l'agriculture de rente, la vigueur des activités essentielles (raffinage, eau et électricité) et le frémissement des industries du bois.

Néanmoins, en analyse semestrielle, l'Indicateur Composite aurait gagné 1,0%. Sur la période d'analyse, l'activité a été portée par la poursuite de nombreux chantiers et le lancement d'autres projets par les autorités de la transition.

## 30. Publication du rapport d'exécution de la dette publique à moyen et long terme

Elaboré pour la première fois en 2012, le rapport d'exécution de la dette publique à moyen et long terme en 2023 est le reflet de la régularité de la production de ce document qui traduit la maîtrise par la Direction Générale de la Dette (DGD), créée en 2010, de cet exercice. Cette constance qui répond entre autres aux Standards Internationaux et communautaires contenus dans les dispositions de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), met en exergue les efforts entrepris par la DGD, en termes d'effectifs, d'organisation de services et d'actualisation du cadre juridique et institutionnel de ses activités, pour l'accomplissement des missions de centralisation, de production et de diffusion des données de la dette publique qui lui sont dévolues

Le présent rapport comporte également les métadonnées décrivant notamment le champ d'application, les classifications, la périodicité et le degré de couverture des données de la dette publiée. Cette initiative permet une meilleure compréhension des informations présentées et l'établissement de comparaison à l'échelle nationale et internationale.

Le rapport d'exécution 2023 est mis à la disposition des différentes institutions, partenaires et administrations sous la forme d'un support physique et est également diffusé sur le site internet de la Direction Générale de la Dette pour être disponible au public le plus large

La Direction Générale de la Dette en rendant disponible les données espère répondre aux exigences (du gouvernement, des citoyens, de la société civile, et celles des partenaires techniques et financiers et des investisseurs) liées à la transparence et à la responsabilité. Ce rapport participe ainsi à: (i) améliorer la formulation des politiques économiques basées sur des informations fiables (ii) améliorer la gestion des finances publiques, (iii) renforcer la gouvernance économique et (iv) favoriser la participation citoyenne.

### **31. La consolidation des efforts de l'autorité Administrative en vue de l'amélioration de la situation économique de la ZIS de Nkok**

A fin janvier 2024, avec plus de 1394 usagers reçus, l'Autorité Administrative de la zone d'Investissement Spéciale (ZIS) de Nkok a traité 10 410 dossiers.

Par ailleurs, l'administration forêt-bois représente plus de 48% des dossiers traités. Les entités dédiées à la promotion de l'emploi et à la protection sociale enregistrent environ 23% des dossiers.

Les administrations liées à l'environnement des affaires et au contrôle de la conformité (Concurrence, Conseil Gabonais des Chargeurs, Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire) représentent environ 9% des autorisations traitées. L'Administration fiscale (Douanes et Impôts), quant à elle, enregistre 20 % des sollicitations.

L'autorité Administrative compte renforcer ses efforts afin de mieux présenter la situation économique de la ZIS de Nkok en 2024.

Le secteur bois connaît une hausse globale de la production et des exportations au cours du 2ème trimestre 2024, respectivement de l'ordre de 24, 7% et 26,7 %, comparativement au 1er trimestre 2023.

La vente locale des produits hors bois a connu une progression au cours de 2ème trimestre, en ce qui concerne le fer à béton, la résine, le gaz industriel et ciment, respectivement de 33,6%, 63,9%, 31, 9%, et 22,9% par rapport au 1er trimestre 2024. Par ailleurs, la commercialisation de l'Eau pure a enregistré une hausse de 124,3% sur la même période.

À noter que la ZIS de Nkok représente plus de 40% des exportations du pays et sa zone logistique multimodale opérationnelle, reliant la ZIS de Nkok au Port d'Owendo par voie maritime contribue significativement à l'attractivité des investissements, à décongestionner le Port d'Owendo et à fluidifier le trafic dans le Grand Libreville.

### Approvisionnements en bois grumes par mode de transport et par essences (en m3)

INTITULÉS	VOIE TERRESTRE	VOIE FERROVIAIRE	TOTAL	OKOUMÉ	AUTRES ESSENCES
Jan_24	54 891	18 480	<b>73 372</b>	66 926	6 446
Fév_24	58 693	25 120	<b>83 813</b>	74 732	9 081
Mar_24	59 009	22 870	<b>81 879</b>	74 466	7 413
Trim 1-24	<b>172 594</b>	<b>66 470</b>	<b>239 064</b>	<b>216 124</b>	<b>22 940</b>

INTITULÉS	VOIE TERRESTRE	VOIE FERROVIAIRE	TOTAL	OKOUMÉ	AUTRES ESSENCES
<b>Avr_24</b>	58 302	28 760	<b>87 063</b>	80 467	6 596
<b>Mai_24</b>	62 245	20 963	<b>83 208</b>	76 561	6 647
<b>Juin_24</b>	71 332	19 518	<b>90 850</b>	82 064	8 786
<b>Trim 2-24</b>	191 879	69 242	<b>261 120</b>	239 091	22 029
<b>Var. T2-24/T1-24(%)</b>	11,2%	4,2%	<b>9,2%</b>	10,6%	-4,0%
<b>Var. T2-24/T1-24(%)</b>	+11,2% ▲	+4,2% ▲	<b>+9,2% ▲</b>	+10,6% ▲	-4,0% ▼

### Industrialisation du secteur bois (en m3)

INTITULÉS	PRODUCTION	EXPORTATION	VENTE LOCALE
Jan_24	39 302,90	40 537,34	834,76
Fév_24	32 890,30	40 181,85	910,93
Mar_24	38 552,95	50 682,08	557,61
<b>Trim 1-24</b>	<b>110 746</b>	<b>131 401</b>	<b>2 303</b>
Avr_24	47 255,88	46 859,53	691,99
Mai_24	38 753,14	57 951,35	1 587,88
Juin_24	52 136,44	61 625,25	1 151,38
<b>Trim 2-24</b>	<b>138 145</b>	<b>166 436</b>	<b>3 431</b>
<b>Var. T2-24/T1-24(%)</b>	<b>+24,7% ▲</b>	<b>+26,7% ▲</b>	<b>+49,0% ▲</b>

### Approvisionnement du secteur hors bois (en tonne)

INTITULÉS	REBUTS FERREUX	REBUTS NON FERREUX	CLINKER	CALCAIRE	BOUTEILLES PLASTIQUES
Jan_24	3 182,23	732,14	0,00	5 272,00	1,52
Fév_24	3 600,36	579,99	0,00	5 081,00	20,00
Mar_24	3 680,19	647,54	0,00	0,00	15,00
<b>Trim 1-24</b>	<b>10 462,78</b>	<b>1 959,68</b>	<b>0,00</b>	<b>10 353,00</b>	<b>36,52</b>
Avr_24	3 639,59	759,08	23 000,00	3 780,10	10,45
Mai_24	3 505,15	725,39	0,00	4 509,81	7,93
Juin_24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Trim 2-24</b>	<b>7 144,74</b>	<b>1 484,47</b>	<b>23 000,00</b>	<b>8 289,91</b>	<b>18,38</b>
<b>Var. T2-24/T1-24(%)</b>	<b>-31,7% ▼</b>	<b>-24,2% ▼</b>	<b>-</b>	<b>-19,9% ▼</b>	<b>+49,7% ▼</b>

### Production du secteur hors bois (en tonne)

INTITULÉS	LINGOTS	CIMENT	FER À BÉTON	RESIN	GAZ INDUSTRIEL
Jan_24	442,9	7 543,6	3 323,4	606,1	66,5
Fév_24	433,0	7 738,3	3 846,6	643,5	72,8
Mar_24	450,3	9 010,4	3 265,2	721,2	76,2
Trim 1-24	<b>1 326,1</b>	<b>24 292,4</b>	<b>10 435,2</b>	<b>1 970,8</b>	<b>215,5</b>
Avr_24	408,3	8 897,8	3 057,0	726,9	55,5
Mai_24	447,1	9 825,4	2 945,0	0,0	58,8
Juin_24	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trim 2-24	<b>855,4</b>	<b>18 725,1</b>	<b>6 002,0</b>	<b>726,9</b>	<b>114,2</b>
Var. T2-24/T1-24(%)	<b>-35,5% ▼</b>	<b>-22,9% ▼</b>	<b>-42,5% ▼</b>	<b>-63,1% ▼</b>	<b>-47,0% ▼</b>

## 32. L'accroissement du nombre de réquisitions d'immatriculation (RI) et titres fonciers délivrés

A la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques, le Service de l'Immatriculation, chargé principalement de la création et de l'instruction des Réquisitions d'Immatriculation (RI), a créé du 29 août 2023 au 29 août 2024 est de 616 RI pour la période allant du 29 août 2023 au 07 Mars 2024. Elles vont de la RI N° 16 103 à la RI N° 16 719.

Depuis le début du processus de numérisation, plus de 27 000 Titres Fonciers ont été saisis dans la base de données dont 1620 de septembre 2023 à août 2024 (N°29646 à 31266). Ces saisies permettent d'optimiser les recherches, dont de réduire les délais.

### Nombres de titres fonciers délivrés de septembre 2023 à août 2024

MOIS	SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DECEMBRE 2023
NOMBRE	103	290	132	130

MOIS	JANVIER 2024	FEVRIER 2023	MARS 2024	AVRIL 2024	MAI 2024	JUIN 2024	JUILLET 2024	AOUT 2024	TOTAL
NOMBRE	96	113	99	129	131	115	131	131	1620

Pour faire suite à la décision du 31 décembre 2023 du Président de la Transition, relative à la création d'une Banque pour soutenir les jeunes entrepreneurs gabonais, le Gouvernement a mobilisé un montant de **4 milliards FCFA** pour la formation du capital d'une nouvelle banque, dénommée Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon (BCEG). Ce nouvel établissement bancaire, dont le Conseil d'administration s'est déjà réuni, est en attente de son agrément COBAC. Le démarrage opérationnel de son activité est prévu pour le deuxième trimestre 2024.

Au travers de sa création, le Gouvernement de la Transition réaffirme son soutien indéfectible en faveur des entreprises locales et des jeunes entrepreneurs.



### 34. L'élaboration du Plan National de Développement de Transition 2024-2026 (PNDT)

Sur les instructions du Ministre de l'Economie, le Plan National de Développement pour la Transition (PNDT) a été élaboré par la Direction Générale de la Prospective (DGPRO). C'est un document de référence, qui reflète la vision du Gouvernement de Transition quant à la stratégie de développement du Gabon sur les trois prochaines années (2024-2026).

En effet, le PNDT vise à doter le Gabon d'un plan de développement stratégique devant accompagner la période de la Transition en tenant compte des projets prioritaires par secteur afin d'assurer une croissance économique durable et inclusive, garant de l'amélioration des conditions de vie des Gabonais.

Ce dossier a été transféré au nouveau Ministère de la Planification et de la Prospective le 24 janvier 2024, lors de la passation de charges.

## 35. La signature du contrat de financement du recensement général de la population et du projet statistique avec la Banque mondiale

Le 19 avril 2024, le vice-président de la Banque mondiale, Monsieur Ousmane DIAGANA et le Ministre de l'Économie et des Participations, Monsieur Mays MOUISSI, ont procédé à la signature du contrat de financement du projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA).

Ce projet dont l'objectif est l'harmonisation et l'amélioration des capacités statistiques régionales en Afrique centrale, permettra notamment d'assurer le financement du Recensement Général de la Population et du Logement (RGPL), la construction d'un siège moderne pour la direction générale des statistiques et de moderniser le système statistique national.

## 36. L'assainissement du secteur des Assurances

Sur saisine de la Direction Nationale des Assurances (DNA), le Ministre de l'Économie et des Participations a décidé, fin décembre 2023, la suspension de fonctions de l'Administrateur Directeur Général d'une importante société d'assurances installée au Gabon, à la suite des infractions et des irrégularités commises en violation des dispositions des articles 530, 525 et 541 du Code des Assurances.

Cette action montre la volonté des autorités de garantir l'intégrité, la transparence et la fiabilité des opérations au sein de l'industrie des assurances contre les manquements professionnels ou les conduites inappropriées.

Voulue par le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, **le Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, la modernisation des infrastructures douanières du Gabon va garantir une meilleure protection du territoire et un contrôle efficace des marchandises, mais aussi des personnes.



C'est dans ce contexte que le lundi 15 juillet 2024, le Ministre de l'Economie et des Participations, Monsieur Mays MOUISSI, a présidé la cérémonie d'installation des nouveaux scanners de bagage à rayon X des services des Douanes à l'Aéroport de Libreville (ADL), en présence du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), Monsieur Hugues Modeste ONDJANGOU.

Ces scanners sont spécialement conçus pour détecter les objets, les marchandises et produits prohibés tels que la drogue, les devises non déclarées, les armes, les bombes improvisées, etc., sans nécessiter l'ouverture des bagages. Par ailleurs, ces équipements sont déterminants dans le cadre de la lutte de la sortie frauduleuse de métaux et pierres précieuses (ex. or et diamant) illégalement exploités sur notre territoire.

L'installation de ces scanners vise à renforcer la sécurité tout en améliorant les capacités opérationnelles des services de la douane. Il est important de préciser que cela faisait cinq ans que la douane n'avait pas été dotée de tels dispositifs de pointe. Cette acquisition marque donc un tournant décisif dans la modernisation des infrastructures douanières du Gabon.

### **38. La restitution de l'examen collégial volontaire par les pairs du droit et de la politique de protection du consommateur au Gabon**

Le 16 février 2024, l'auditorium de l'immeuble ARAMBO a accueilli la cérémonie de « Restitution de l'examen collégial volontaire par les pairs du droit et de la politique de protection du consommateur au Gabon ». Cet événement, organisé par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), a été présidé par le Ministre de l'Économie et des Participations.

Le travail exceptionnel effectué par les États examinateurs et les délégations présentes au moment des examens, dans la promotion de la concurrence et la protection du consommateur, répond à la stratégie de développement du Gouvernement de la Transition. Le Gabon est en effet le premier pays au sud du Sahara à soumettre volontairement sa politique et sa législation relatives à la protection du consommateur, en constante amélioration, à l'examen collégial par ses pairs.

La mise en œuvre des dispositions régissant la protection du consommateur repose sur des principes directeurs garantissant les droits consacrés, renforce la protection du consommateur en organisant un régime juridique spécifique aux clauses abusives et interdit aux opérateurs économiques de placer ou de mettre à disposition sur le marché des produits ou des services dangereux.

### **39. L'organisation du séminaire de renforcement des capacités des dirigeants des PME des pays membres du RIAFPI**

Le 20 février 2024 a eu lieu la cérémonie de lancement de la 1ère Édition du Programme de renforcement des capacités dédié aux dirigeants des PME de l'ensemble des pays membres du Réseau International des Agences Francophones de Promotion des Investissements (RIAFPI).

Ce programme, organisé par le RIAFPI en partenariat avec l'ANPI Gabon, l'OIF et le Ministère de l'Économie et des Participations, a permis de former les participants venus de plusieurs pays d'Afrique sur la structuration technique, commerciale et opérationnelle des projets, l'ingénierie financière et le mécanisme de mobilisation de ressources financières.

#### **40. La promotion, la facilitation et la création des courants d'affaires au Gabon**

Dans le cadre des activités de promotion des opportunités d'affaires qu'offre le Gabon et à travers les nouvelles orientations stratégiques insufflées par les plus Hautes Autorités Gabonaises, notre pays a accueilli plusieurs partenaires s'engageant à accompagner son développement tant sur le plan social qu'économique.

A cet effet, de septembre 2023 à juin 2024, plusieurs investisseurs potentiels ont émis un intérêt formel à soutenir le Gabon dans le développement de projets structurants tels que les infrastructures routières, les infrastructures de santé, le renforcement des capacités de production d'électricité et de la desserte en eau potable, la construction de logements durables ainsi que la construction d'établissements scolaires aussi bien pré-primaires, primaires que secondaires.

De même, dans l'optique de réduire le niveau des importations alimentaires et de garantir la souveraineté alimentaire au Gabon, deux partenaires stratégiques se sont positionnés pour la relance de certaines activités agro-industrielles, avec pour corolaire la création de plus de 2000 emplois directs et indirects.

**Le tableau ci-dessous** renseigne sur l'intensité de l'activité du Ministre de l'Économie à cet égard, pour laquelle l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI) a été largement mise à contribution.

**Où est le tableau annoncé ???**

#### **41. Rappel de quelques résultats par rapport au Contrat annuel de performance de l'ANPI**

Le Contrat Annuel de Performance signé entre l'État et l'ANPI-Gabon comprend un certain nombre d'obligations. Les principaux résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de ce Contrat sont indiqués ci-dessous.

En effet, l'évaluation réalisée porte sur la mise en œuvre des politiques publiques déclinées dans les programmes, chaque programme comprenant des objectifs stratégiques ainsi que des indicateurs de suivi.

ACTIONS	CONTENUS
<p><b>Promotion des investissements</b></p>	<p>Au titre de la promotion des investissements, les résultats enregistrés à mi-parcours en 2024 sont, dans l'ensemble, encourageants.</p> <p>Ces résultats s'expliquent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le calendrier d'organisation et de participation à plusieurs manifestations économiques prévues et validées qui s'est relativement densifié avec un taux comparatif d'avancement de 67% à mi-parcours par rapport à 2023. De même, le flux de visites des Investisseurs au Gabon est de 83% à mi-parcours par rapport à 2023.</li> <li>-La mise en œuvre d'une stratégie de Diplomatie économique (documents techniques de promotion des investissements, formations pour la prospection d'investisseurs) a permis d'atteindre les objectifs escomptés.</li> </ul> <p>L'accroissement d'enregistrement des manifestations d'intérêts s'explique par la participation de l'ANPI-Gabon à plusieurs missions économiques à l'étranger cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-AIM Congress à ABU DHABI ;</li> <li>-Forum économique Gabon – France ;</li> <li>-7e Edition du Forum International Afrique Développement (FIAD) ;</li> <li>- CEO FORUM AFRICA RWANDA.</li> </ul>
<p><b>Accompagnement des investisseurs</b></p>	<p>Plusieurs investisseurs dans divers secteurs ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la part de l'ANPI-Gabon. Les principales opérations réalisées</p>

ACTIONS	CONTENUS
<b>Appui à l'entrepreneuriat</b>	Les activités d'appui à l'entrepreneuriat ont également été réalisées suivant les engagements pris dans le cadre du Contrat actuel de performance (CAP). Les principaux résultats sont repris dans le tableau n°3 ci-après.
<b>Formalisation des entreprises</b>	En général, l'activité de formalisation connaît une croissance satisfaisante en 2024, par rapport aux objectifs fixés. En effet, au 30 juin 2024, nous enregistrons déjà 7 720 actes de création d'entreprises, en dépassement de 1.720 actes par rapport aux objectifs, soit 128,67%.
<b>Réseau International des Agences Francophones de Promotion des Investissements</b>	L'ANPI-Gabon est membre du RIAFPI. C'est à ce titre que l'Agence a abrité la 1ère édition du Programme de renforcement des capacités des dirigeants des PME des pays membres du RIAFPI.

En effet, l'évaluation réalisée porte sur la mise en œuvre des politiques publiques déclinées dans les programmes, chaque programme comprenant des objectifs stratégiques ainsi que des indicateurs de suivi.

# REFORMES, MODERNISATION DES SERVICES DU MINISTRE ET DES ENTITES SOUS TUTELLE

---

## BILAN DES 365 JOURS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

---



## 42. Le réaménagement du cadre réglementaire sur l'évolution de la carrière des agents des Douanes et des Impôts

Sur présentation du Ministre de l'Economie et des Participations et après adoption par le Conseil des Ministres en sa séance du 28 septembre 2023, le Président de la Transition a signé deux importants décrets qui impactent directement la carrière des agents des services des Impôts et des Douanes. Il s'agit :

- Du décret n° 0019/PR/MEP du 18 octobre 2023 portant modification de certaines dispositions du décret n° 0422/PR/MDDEPIP du 09 août 2016 portant réorganisation de la Direction générale des Douanes et Droits Indirects, modifié par le décret n° 00387/PR/MER du 13 octobre 2020 ;
- Du décret n° 0021/PR/MEP du 18 octobre 2023 portant modification de certaines dispositions du décret n° 0122/PR/MECIT du 28 février 2012 portant réorganisation de la Direction Générale des Impôts.

Ces deux décrets visent à réaménager le cadre réglementaire relatif aux conditions d'ancienneté pour l'accès aux fonctions de responsabilité dans les deux directions générales ainsi que l'intégration des officiers supérieurs, et agents des Forces de Défense et de Sécurité dans les personnels statutairement habilités à occuper les différentes fonctions.

Ainsi, dorénavant, pour accéder à la fonction de Directeur Général, de Directeur Général Adjoint ou d'Inspecteur des Services au sein de ces deux administrations, il faut justifier d'une expérience professionnelle de **15 ans au lieu de 10 ans**. De même, il faut avoir une expérience professionnelle de **10 ans au lieu de 5ans** auparavant pour prétendre à la fonction d'Inspecteur des Services Adjoint, d'Inspecteur Itinérant ou de Directeur, et **5 ans au lieu de 3 ans** pour la fonction de Chef de Service.

## 43. Le décret réservant les marchés publics dont le montant est inférieur ou égal à 150 millions de FCFA aux PME gabonaises

A l'initiative du Ministre de l'Économie et des Participations, le Président de la Transition a signé le décret n° 053/PR/MEP du 21 novembre 2023 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

Ce texte garantit aux PME et PMI gabonaises l'accès exclusif aux marchés publics dont le montant est inférieur ou égal à 150 millions de FCFA. Cette initiative témoigne de l'engagement des nouvelles autorités gabonaises en faveur des entreprises locales. La priorisation de la préférence nationale vise entre autres à redynamiser le secteur des travaux publics, à générer de nouveaux emplois et à stimuler la croissance économique.

Aussi, cette décision du Gouvernement de la Transition a-t-elle eu pour effet immédiat l'accroissement du nombre d'entreprises créées par des nationaux. Pour preuve, **8147 entreprises** ont été créées au mois d'octobre 2023 contre **7137** le mois précédent, soit une augmentation de **14%**. En novembre 2023, c'est une hausse de **16%** par rapport au mois précédent pour s'établir à **9448**.

#### **44. Le raccourcissement des délais de signature des conventions conclues entre l'État, les opérateurs économiques et les partenaires au développement**

Proposés par le Ministre de l'Economie et des participations, le Président de la Transition a signé les deux décrets ci-dessus :

- Le décret n° 0048/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n° 0408/PR du 20 août 2015 instituant un visa de régularité du Gouvernement ;
- Le décret n° 0049/PR/MEP du 17 novembre 2023 portant abrogation du décret n° 407/PR du 20 août 2015 instituant un visa d'opportunité et de conformité à la Présidence de la République.

L'abrogation de ces deux décrets a pour effet de raccourcir considérablement les délais de signature des conventions conclues avec l'État, lesquelles étaient soumises depuis 2015 à un long processus de visas, jugé peu compatible avec la nécessité d'améliorer le climat des affaires et d'assurer la fluidité dans les relations entre l'Etat et ses partenaires institutionnels et économiques.

#### **45. La réorganisation de la Direction Générale de l'Economie et de la politique fiscale**

Le Ministre de l'Economie et des Participations a soumis au Conseil des Ministres, qui l'a adopté en sa séance du 23 février 2024, le projet de décret portant réorganisation de la Direction Générale de l'Economie et de la politique fiscale.

Ce projet de texte prévoit, notamment, l'élargissement des missions de la Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale en prenant en compte les dispositions de la réglementation bancaire, de la réglementation des changes et de la réglementation de la microfinance, issues des Règlements communautaires en vigueur. Il consacre également la dévolution à cette administration de la mission de détermination de la politique fiscale nationale.

#### **46. L'organisation de la médiation financière en République Gabonaise**

Au cours de sa séance du 23 février 2023, le Conseil des Ministres a également adopté le projet de décret portant organisation de la médiation financière en République Gabonaise, présenté par le Ministre de l'Economie.

Ce projet de décret met en place un mécanisme de médiation entre les établissements financiers et leurs clients, destiné à leur permettre de résoudre par un règlement amiable les litiges découlant de leurs rapports contractuels et, ainsi, de désengorger les tribunaux.

#### **47. La dotation de la DGI et de la DGDDI en matériel roulant**

Après leur avoir assigné des objectifs importants, Mays MOUISSI a mis à la disposition de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects une cinquantaine véhicules pour réaliser une meilleure collecte des ressources, priorité absolue des autorités de la Transition.

Cette dotation devrait donc permettre aux services opérationnels de ces administrations d'augmenter l'efficacité sur le terrain de leurs actions de recouvrement.

Dans le même esprit, le Ministre a mis à la disposition des différents services du Ministère de l'Economie et des Participations du matériel informatique destiné à la réalisation de leurs tâches quotidiennes.

## 48. Inauguration du bâtiment de l'IGS de la DGI

Le Ministre en charge de l'Economie a inauguré le 13 septembre 2024, le bâtiment qui abrite l'Inspection des Services de la DGI sise au Centre des Impôts des Moyennes Entreprises d'Owendo.

Ces nouveaux locaux professionnels permettront aux 57 agents de ce service qui ne disposaient pas de bureaux pour exercer convenablement leurs missions, de travailler dans de meilleures conditions, optimisant ainsi leurs performances.

## 49. La formation et la campagne d'adhésion des contribuables à la nouvelle plate-forme de télé procédures E-tax V2 du projet Digitax

DIGITAX, la nouvelle application de la Direction Générale des Impôts (DGI), compte révolutionner la gestion fiscale dans notre pays. Ce logiciel permettra entre autres aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations fiscales en ligne, sans qu'ils n'aient besoin de se rendre dans un centre des impôts.

DIGITAX permet également la digitalisation des processus de l'ensemble des métiers de la DGI, notamment la gestion de l'assiette fiscale, le recouvrement, le contrôle fiscal et le contentieux.

La mise en service effective de cet outil innovant aura lieu le 8 avril 2024 et ce, après des séances de formations gratuites des contribuables et une campagne d'adhésion à la nouvelle plate-forme de télé procédures E-tax version 2 lancée le 6 mars 2024.

## 50. Lancement officiel de la plateforme DIGITAX GABON

Le Ministère de l'Économie et des Participations, via la Direction Générale des Impôts, à procédé au de lancement de la plateforme numérique DIGITAX GABON le 08 avril 2024. A travers son application E-tax, elle a pour objectif de simplifier les démarches fiscales et améliorer la collecte des impôts au Gabon.

Après **trois mois d'exploitation, E-Tax a enregistré 1 937 adhérents**, avec **53 873 utilisateurs ayant effectué des télé déclarations**. Ce chiffre témoigne de l'acceptation croissante de cette solution numérique par les contribuables. L'application a également traité **9 208 annexes détaillées**, montrant sa capacité à gérer des déclarations complexes.

En termes de paiements, **14 104 télépaiements ont été réalisés**, avec **10 922 quittances délivrées**, garantissant la traçabilité des transactions fiscales. Ces fonctionnalités permettent aux contribuables de régler leurs impôts rapidement et en toute sécurité.

**Les recettes fiscales générées par E-Tax s'élèvent à 258 milliards de francs CFA sur la période avril-juillet 2024.**

En somme, E-Tax représente une avancée majeure vers une administration fiscale moderne, efficace et transparente, contribuant ainsi au développement économique du pays.

## 51. La connexion du logiciel Sydonia World dans la Région Nord

Le 26 décembre 2023, sur les instructions du Ministre, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects a implémenté le logiciel Sydonia World dans la Région douanière du Nord (Woleu-Ntem).

La mise en service effective de cet outil, qui permet notamment la transmission en temps réel des liquidations douanières, a eu pour conséquence directe une augmentation substantielle des recettes dans cette région. Le tableau ci-après illustre cette hausse.

Il faut préciser que cette modernisation des procédures douanières contribue également à simplifier et accélérer les procédures d'importation et d'exportation.

**Bureau Central de Bitam (en millions CFA)**

MOIS	RECETTES 2023 (FCFA)	RECETTES 2024 (FCFA)	ECARTS (FCFA)	TAUX
<b>Décembre</b>	68 666 528	392 348 640	323 682 112	<b>+471 %</b>
<b>Janvier</b>	26 796 283	265 212 014	238 415 731	<b>+889 %</b>
<b>Février</b>	133 191 182	286 777 236	153 586 054	<b>+115 %</b>
<b>Mars</b>	60 117 020	331 560 365	271 443 345	<b>+452%</b>
<b>Avril</b>	85 289 916	317 763 631	232 473 715	<b>+372,57%</b>
<b>Mai</b>	96 703 408	325 611 629	228 908 211	<b>+336,71%</b>
<b>Juin</b>	121 782 683	445 656 047	323 873 354	<b>+365,94 %</b>
<b>Juillet</b>	67 223 374	342 576 868	275 353 494	<b>+410%</b>
<b>Août</b>	116 855 113	327 950 891	211 095 778	<b>280,65%</b>

**Bureau Central de Oyem (en millions CFA)**

MOIS	RECETTES 2023 (FCFA)	RECETTES 2024 (FCFA)	ECARTS (FCFA)	TAUX
<b>Décembre</b>	19 626 350	46 667 780	27 041 430	<b>+138 %</b>
<b>Janvier</b>	10 328 239	16 882 700	6 554 461	<b>-63 %</b>
<b>Février</b>	16 742 864	50 313 002	33 570 138	<b>+200,50 %</b>
<b>Mars</b>	14 586 701	36 195 797	21 609 096	<b>+148%</b>
<b>Avril</b>	13 451 217	41 273 680	27 822 463	<b>+306%</b>
<b>Mai</b>	23 956 857	26 680 211	2 723 354	<b>+111,37%</b>
<b>Juin</b>	17 119 061	6 425 138	-10 683 923	<b>-37%</b>
<b>Juillet</b>	20 624 947	27 129 242	+ 6 504 295	<b>131,54%</b>
<b>Août</b>	17 260 725	17 547 960	+ 287 235	<b>+101,66%</b>

Lors de ses visites de prise de contact en septembre 2023, Monsieur le Ministre a été amené à constater l'arrêt, depuis plusieurs années, du chantier de construction de l'immeuble de trois étages devant abriter la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), sis au boulevard Triomphal Omar Bongo. Le coût de ces travaux est estimé à près d'**un milliard de FCFA**.

Après des discussions engagées avec les différentes parties prenantes, le membre du Gouvernement de Transition a pu relancer les travaux dudit bâtiment. L'achèvement de cet édifice permettra à l'ensemble des agents de la DGCCRF de travailler dans des locaux modernes, offrant toutes les garanties de sécurité et de confort.



## 53. La relance des travaux de construction de la salle de conférence de la Direction Nationale des Assurances

Dans sa volonté de moderniser les administrations publiques placées sous son autorité, Monsieur Mays MOUSSI a procédé à la visite du chantier de la salle de Conférence de la Direction Nationale des Assurances, dans la commune d'Akanda, le lundi 5 février 2024.

Equipé d'installations de pointe pour répondre aux besoins les plus exigeants et destiné à devenir un hub pour les événements professionnels tels que les colloques, les conférences et les congrès, le bâtiment abritera un amphithéâtre d'une capacité d'accueil de 1.400 places. Il proposera également une variété de salles de séminaire, de réception et de conférences. Située dans la commune d'Akanda, cette structure sera équipée d'installations de pointe pour répondre aux besoins les plus exigeants.



## **54. La réfection et l'équipement des anciens locaux d'Air Gabon, futur siège de Fly Gabon Holding**

Le 07 mars 2024, Monsieur le Ministre a procédé au lancement des travaux de réfection du bâtiment ayant abrité la Direction Générale de l'ancienne compagnie aérienne Air Gabon et qui sera le futur siège de la société d'Etat Fly Gabon Holding.

Prévus pour durer deux (2) mois, ces travaux permettront à la Fly Gabon Holding de débiter efficacement ses activités. La mise en service de ce bâtiment marque une nouvelle ère pour le transport aérien gabonais.

## 55. Le nouveau siège social du FGIS.

Dans un communiqué datant du 6 juin 2024, le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) a annoncé le transfert de son siège social au site de la Baie des Rois à Libreville, dans un bâtiment respectant les normes environnementales et démontre ainsi l'engagement du fonds envers la durabilité et l'efficacité énergétique.

D'une superficie de 4000 m<sup>2</sup>, le bâtiment de 6 étages (R+6) situé dans la Zone d'Investissement Spéciale de la « Baie des Rois » allie fonctionnalité et durabilité. Ce bâtiment répond aux besoins et à l'urgence de son temps. Certifié EDGE, il permettra d'économiser 25% d'énergie et de réduire les émissions de CO2 de 21% par rapport aux bâtiments classiques, favorisant ainsi une empreinte écologique minimale une première en Afrique centrale.

Ses espaces de travail sont pensés pour offrir un confort maximal aux agents. Grâce à son architecture en phase avec l'identité gabonaise via la valorisation du bois, le bâtiment bénéficie en intérieur d'une luminosité et d'une ventilation naturelles, créant ainsi un environnement de travail agréable et propice à la productivité.



## 56. La construction du nouveau siège social de la Caistab et la réhabilitation de la délégation du Woleu-Ntem

Le 30 novembre 2023, Monsieur le Ministre a procédé au démarrage du projet de Construction du nouveau siège de la CAISTAB et aux travaux de réhabilitation de la délégation du Woleu-Ntem.

Le projet de construction du nouveau siège de la CAISTAB se situe dans sa première phase. Le coût global de la construction, de l'ameublement et l'aménagement est de **7 milliards de FCFA**. Le délai de livraison est prévu pour le 31 décembre 2025.

Ces chantiers de construction qui s'inscrivent dans une démarche globale visant à améliorer les conditions de travail des agents.

## 57. L'accélération de la mutation de la Direction Générale de la Statistique

Le Ministre de l'Economie s'est fermement engagé, dès sa prise de fonction, à accélérer la mutation de la Direction Générale de la Statistique en un véritable centre de production et de diffusion des données démographiques et socio-économiques du Gabon à travers :

- La production d'un document de référence en matière de statistiques pour orienter l'action gouvernementale ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- La modernisation de l'écosystème des données pour s'arrimer aux exigences technologiques du moment ;
- La mise en lumière de la Direction Générale de la Statistique et de ses productions ;
- Le rattrapage du retard de la production sous le SCN93 et la mise en œuvre du SCN2008 avec une nouvelle base ;
- La mobilisation des ressources des partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale pour le financement du recensement à travers le projet HISWACA.

A la faveur du réaménagement du Gouvernement le 17 janvier 2024, la Direction Générale de la Statistique est dorénavant rattachée au Ministère de de la Planification et de la Prospective.

## **58. La reprise du concours d'entrée dans les régies financières et administrations assimilées, suspendu depuis 3 ans**

Dans le cadre de la politique de création d'emplois du Comité de Transition pour la Restauration des Institutions (CTRI) au profit des jeunes diplômés et de la promotion des agents publics, le Ministère de l'Economie et des Participations a décidé de relancer, en collaboration avec la commission de la CEMAC, un concours spécial d'entrée à l'Institut de l'Economie et des Finances-Pôle Régional de formation des régies financières de l'Afrique Centrale (IEF-PR).

Le concours, qui s'est déroulé le 09 décembre 2023 dans les locaux de l'Université Omar BONGO, était ouvert pour deux cents places (200) places, à raison de cent (100) pour les candidatures externes et cent autres (100) pour les candidatures internes. Il a suscité l'engouement des compatriotes, en enregistrant la participation de 2171 candidats.

## **59. L'organisation du 1er Conseil de Régulation des Marchés Publics après 8 ans d'inactivité**

Sous l'impulsion de Monsieur le Ministre, une session du Conseil de Régulation des Marchés Publics s'est réunie le 16 janvier 2024, après 8 ans d'inactivité.

Plus que par le passé, cet organe, qui dispose des pouvoirs étendus pour administrer l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), définir et orienter sa politique générale puis évaluer sa gestion, est disposé à accompagner l'ARMP pour qu'elle connaisse un nouveau départ et partant, un fonctionnement normal et optimal afin que les acteurs de la commande publique s'approprient les bonnes pratiques des marchés publics.

Le Ministère de l'Économie et des Participations a franchi une étape majeure vers la transparence, le 10 janvier 2024, en auditionnant 9 candidats susceptibles d'occuper le poste de Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

Au cours de cet exercice, les postulants ont été évalués sur des critères clés liés à leur expérience professionnelle, à leurs compétences, à leur vision et à leur capacité d'adhérer aux principes éthiques et à les faire respecter par les agents de ladite administration.

Voulue par Monsieur le Ministre, cette méthode de recrutement favorise la transparence, l'excellence et réduit le risque de favoritisme.

Le candidat retenu par le jury à l'issue de ce processus a l'objet d'une proposition suivie d'une nomination en Conseil des ministres en sa séance du 22 janvier 2024, conformément aux textes en vigueur.

## 61. Acquisition des parts de UGB par le FGIS

En février 2024, le liquidateur de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) a informé le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) de la mise en vente d'un volume d'actions représentant 3,75% du capital de UGB et détenues par la BGD. Suivant les orientations de la tutelle, le FGIS, pour le compte du FSRG, s'est porté acquéreur de ces actions, augmentant ainsi sa participation dans le capital de UGB de 26,10% à 29,85%.



Annoncée le 10 juillet 2024 par le Ministre de l'Economie et des Participations, Monsieur Mays MOUISSI, conformément aux instructions du Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, le **Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, la publication des contrats et des permis des secteurs pétroliers, miniers et forestiers est désormais effective.

Le processus de publication en cours se déroule avec l'implication du Ministre du Pétrole Marcel ABEKE, du Ministre des Mines Gilles NEMBE et du Ministre des Eaux et Forêts, le Général de Division Maurice NTOSSUI ALLOGHO.

La publication des contrats miniers, forestiers et pétroliers signés par l'Etat gabonais constitue une avancée majeure vers la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles. En rendant ces informations accessibles, le Gouvernement montre son engagement à lutter contre la corruption et à promouvoir une gestion responsable des ressources, essentielle pour le développement économique du pays.

Ces contrats, publiés sur le site du Ministère de l'Économie et des Participations, permettent aux citoyens de comprendre les conditions d'exploitation, les redevances versées à l'État et les engagements des entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cela favorise un débat public éclairé sur les enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles.

En rendant ces informations publiques, le Gabon encourage la participation citoyenne et renforce la confiance des investisseurs. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), positionnant le Gabon comme un modèle de transparence dans la région.

En somme, la publication de ces contrats est un pas important vers une gestion plus transparente et responsable des ressources naturelles, contribuant à un développement durable qui profite à tous. La transparence est essentielle pour bâtir un avenir meilleur pour les générations futures.

**Cliquez ici pour consulter les contrats publiés : <https://urlr.me/1bPvk>**

## Liste des contrats Miniers

Listes des Contrats Miniers

Recherche par titre...



Titre -	
 	<b>ARMADA EXPLORATION GABON PRM n°G5-150 "Métaux de base Malounga"</b>
 	<b>ARMADA EXPLORATION GABON PRM n°G5-555 "Mayombe"</b>
 	<b>MAYUMBA POTASSE PRM n°G5-595 "Potasse et sels connexes Mayumba"</b>
 	<b>RESSOURCES MINIERES D'AFRIQUE CENTRALE GABON -PRM n°G2-537</b>

## Liste des contrats Pétroliers

Liste de tous les contrats pétroliers

Recherche par titre...



Titre -		Type ↕	Taille ↕
 	<b>ASSALA - CEPP ATORA</b>	pdf	100 Ko
 	<b>ASSALA - CEPP BENDE MBASSOU TOTOU</b>	pdf	102 Ko
 	<b>ASSALA - CEPP MUTAMBA IRORU</b>	pdf	89 Ko
 	<b>ASSALA - CEPP NZIEMBOU</b>	pdf	103 Ko
 	<b>ASSALA - CEPP OZIGO</b>	pdf	88 Ko
 	<b>ASSALA - CEPP RABI</b>	pdf	102 Ko

## 63. Ouverture du guichet unique de l'ANPI à Mouanda

**Le Président de la Transition, Président de La République, Chef de l'État, le Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGEMA**, a procédé en février 2024, à l'inauguration du Guichet Unique de Moanda dans le département de Lébombi-Léyou. Il était accompagné d'une importante délégation comprenant le Premier Ministre de la Transition, M. Raymond NDONG SIMA, plusieurs membres du Gouvernement, dont le Ministre de l'Économie et des Participations M. MAYS MOUISSI ainsi que les autorités de la province du Haut-Ogooué.

La mise en place du pôle provincial de Moanda s'inscrit dans la volonté de l'ANPI-Gabon d'accélérer le traitement des dossiers, d'améliorer la performance et de procéder à la réorganisation et au redéploiement des services. Il s'agira d'offrir aux entreprises, un accompagnement en matière de conseil et orientation des PME, de formation des entrepreneurs et un accompagnement au financement des PME.

Ce Guichet Unique Inauguré par le Chef de l'Etat en février 2024, regroupe l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI), la Plateforme Nationale des Partenariats Environnementaux (PNPE) et l'Agence Nationale des Usagers du Transport Terrestre et de la Circulation (ANUTTC).





# CREATION DE NOUVELLES ENTITES AU SEIN DU MINISTERE (SOCOREP, DGP ET FLHG)

## **BILAN DES 365 JOURS**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

Dans le cadre de ses efforts continus pour dynamiser l'économie nationale et optimiser la gestion des ressources publiques, le Gouvernement de la Transition a lancé plusieurs initiatives stratégiques en 2024. Pour le compte du Ministère de l'Economie et des Participations, on note les trois initiatives suivantes.

### 64. La création de la Société de Construction et de Restauration des Edifices Publics (SOCOREP)

Sur proposition du Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres du 22 janvier 2024 a adopté la création de la Société de Construction et de Restauration des Edifices Publics (SOCOREP). L'ordonnance n° 0001/PR/202 du 23 janvier 2024 a consacré cette décision. Elle a été ratifiée par la loi n° 011/2024 du 04 août 2024.

La SOCOREP est une société d'Etat, dotée de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière. Cette entreprise publique a pour mission la conception, le financement, la gouvernance et le suivi-évaluation des projets de construction de bâtiments devant abriter des administrations publiques, la restauration des édifices publics.

L'activité de la SOCOREP devrait permettre à l'Etat de limiter le recours à la location et d'économiser à terme **20 milliards FCFA de loyers par an**.

### 65. La création de la Direction Générale des Participations

Voulue par le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, la Direction Générale des Participations (DGPAR), dont le projet a été adopté en Conseil des Ministres le 07 février 2024, a été créée par le décret n° 108/PR/MEP du 27 février 2024.

En effet, c'est à la faveur de la formation du Gouvernement de la Transition que les plus Hautes Autorités ont confié au Ministre de l'Economie la responsabilité de conduire la politique de l'Etat en matière des participations, plaçant ainsi le Gouvernement en tant qu'acteur décisionnel dans la gestion du portefeuille des participations de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'a été décidé la création d'une Direction Générale des Participations.

La Direction Générale des Participations a donc pour mission de concevoir et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de participations. Il s'agit de veiller à la préservation des intérêts patrimoniaux de l'Etat, en donnant à celui-ci les moyens d'assurer pleinement son métier d'actionnaire afin de valoriser son portefeuille de titres de participation et de favoriser le développement des entreprises publiques.

Depuis sa création, la DGPARG a réalisé les actions suivantes :

- 16 avril 2024 : acquisition de 100% des actions de SUCAF Gabon via cette opération l'Etat obtient aussi l'abandon par SOMDIA de ses créances sur SUCAF et le paiement d'une indemnité de transfert pour tout le personnel ;
- 26 avril 2024 : signature de l'accord de cession de 90% des actions de la société Les SUCRERIES du Gabon SA à la société MFB Gabon. Par cette opération, l'acquéreur s'est engagé à investir un montant minimum de 11 milliards de FCFA pour la réhabilitation de l'outil de production, à maintenir le prix du sucre et à préserver près de 250 emplois locaux ;
- 24 mai 2024 : acquisition de 35% des actions de la société AGRO BUSINESS GROUP (ABG) Par l'effet de cet accord, l'État acquiert 2 590 000 actions représentant un tiers du capital social de la société ABG, pour un montant d'environ 4 milliards de FCFA. Cette opération participe à la mise en œuvre d'une meilleure gouvernance économique au profit de la population. Elle permet, en effet, de renforcer le processus de création de richesse dans le pays et de préserver 800 emplois ;
- Recensement des entreprises disposant des participations de l'État : Dans le cadre de sa mission de conception et de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de participations et afin d'élaborer les dossiers de restructuration et d'assainissement des participations de l'Etat et de suivre leur exécution, la Direction Générale des Participations a initié le recensement et l'enregistrement des entreprises dont l'État est actionnaire.

## 66. La création de Fly Gabon Holding (FLGH)

Le siège de Fly Gabon Holding (FLGH), se trouve désormais dans le bâtiment qui a abrité successivement la direction générale de la première compagnie aérienne nationale Air Gabon et les locaux de Gabon Airlines. Le Ministre de l'Economie et des Participations a pu apprécier l'évolution satisfaisante et encourageante des travaux engagés au lendemain du 7 mars 2024, date de sa première visite d'inspection.

Au cours de cette visite, le Ministre n'a pas manqué de saluer la grande qualité des rénovations réalisées. Par ailleurs, il a pu constater que les espaces de travail, déjà meublés pour certains, ont été conçus de manière à être conviviaux, naturellement bien éclairés et garants d'un confort irréprochable.

# APAISEMENT DU FRONT SOCIAL



**BILAN DES 365 JOURS**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

[www.economie.gouv.ga](http://www.economie.gouv.ga)

## IX. APAISEMENT DU FRONT SOCIAL

Les régies financières sont des administrations stratégiques, en ce sens qu'elles assurent la collecte des deniers publics. Avant le 30 août 2023, elles connaissaient sans cesse des mouvements d'humeurs des agents. C'est dans ce contexte que le Ministre de l'Economie et des Participations a pris ses fonctions et s'est engagé à faire le nécessaire pour trouver des solutions aux revendications du personnel.

### 67. Le règlement des arriérés de la prime de performance budgétaire

A son arrivée au Ministère de l'Economie et des Participations, Monsieur Mays MOUSSI a trouvé 2 mois d'impayés de la Prime de la Performance Budgétaire (PPB) due aux agents des régies financières et administrations assimilées. Grâce à l'action du Gouvernement de la Transition et à l'implication du Président de la Transition, ces arriérés ont été réglés.

Depuis lors, la PPB est régulièrement payée aux agents à l'échéance fixée par les textes en vigueur.

Cette action devrait motiver les agents à accomplir leurs missions dans de meilleures conditions et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, en vue de contribuer efficacement à la collecte des ressources.

### 68. La régularisation des situations administratives des agents de l'Agence de Régulation des Marchés Publics

Sur les instructions du Ministre, treize (13) agents non fonctionnaires de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), exerçant depuis plusieurs années au sein de ce service de l'Etat dans des conditions précaires, ont vu leur situation administrative régularisée par la signature de contrats individuels de travail et le paiement des droits légaux acquis.

Désormais protégés par la loi, les cotisations sociales prélevées sur leurs salaires permettront à ces compatriotes de bénéficier des prestations sociales et jouir d'une pension de retraite.

### 69. Les actions de suivi du processus de régularisation des situations administratives des agents du Ministère de l'Economie et des Participations

Après les agents de l'ARMP, le Ministre s'est également attaché à régulariser les situations administratives de agents en service dans d'autres départements du Ministère dont il a la charge. C'est dans ce cadre qu'il entretient des échanges réguliers avec le Ministre de la Fonction Publique.

Les deux membres du Gouvernement ont fait un point très précis de l'état d'avancement des régularisations des situations administratives des agents du Ministère de l'Economie le 8 mars 2024. Ils ont relevé une évolution positive de ce dossier.

## **70. Les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des gabonais à la Zone d'Investissement Spéciale de Nkok**

Grâce à l'action du Gouvernement de la Transition, les conditions de travail de nombreux compatriotes employés à la Zone d'Investissement Spéciale de Nkok s'améliorent progressivement. L'immatriculation à la CNSS de ces derniers a commencé, et le Ministre veille à ce que le traitement réservé à ces salariés soit conforme au Code du Travail en République gabonaise, notamment en matière d'horaires de travail.



MINISTÈRE DE  
L'ÉCONOMIE ET DES  
PARTICIPATIONS

# FIN.



# BILAN DES JOURS 365

